



Le lundi 20 novembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 13 novembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le :

22/11/2023

Excusé(s) (6) : Mme Catherine DUPONT ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, M. Thibault ROY ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT.

18 : Rapport d'orientations budgétaires pour 2024

Introduction

Le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de faire le point sur la situation actuelle de la collectivité et de mettre en perspective les grandes orientations mises en place au profit des habitants de Châteauroux métropole.

Introduit par la loi A.T.R. du 6 février 1992, il est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5211-36. Il doit être organisé dans les deux mois précédents le vote du budget, la délibération n'ayant pas de caractère décisionnel.

La loi Notre du 07 août 2017 puis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ont introduit de nouvelles règles quant à la forme et au fond du Débat d'Orientations Budgétaires.

Cette étape du cycle budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale en ce qu'il permet d'ancrer l'exercice budgétaire à venir dans un contexte plus large, au plan économique notamment.

C'est notamment à cette occasion que sont définies la politique d'investissement et la stratégie

financière de la collectivité.

I. Contexte économique

1) International

Dans un climat international marqué par les tensions nées du conflit russo-ukrainien, le rebond vigoureux de l'économie mondiale enregistré après la pandémie de COVID-19 a progressivement laissé place à une forte inflation tirée notamment par les prix de l'énergie et des denrées alimentaires.

Si à ce jour l'économie mondiale semble présenter les signes d'une stabilisation des prix, condition essentielle du retour à une croissance réelle durable, il n'en demeure pas moins que le niveau élevé de l'inflation mesuré depuis 2022 a contribué à fragiliser durement certaines catégories d'opérateurs économiques, au premier rang desquels les ménages.

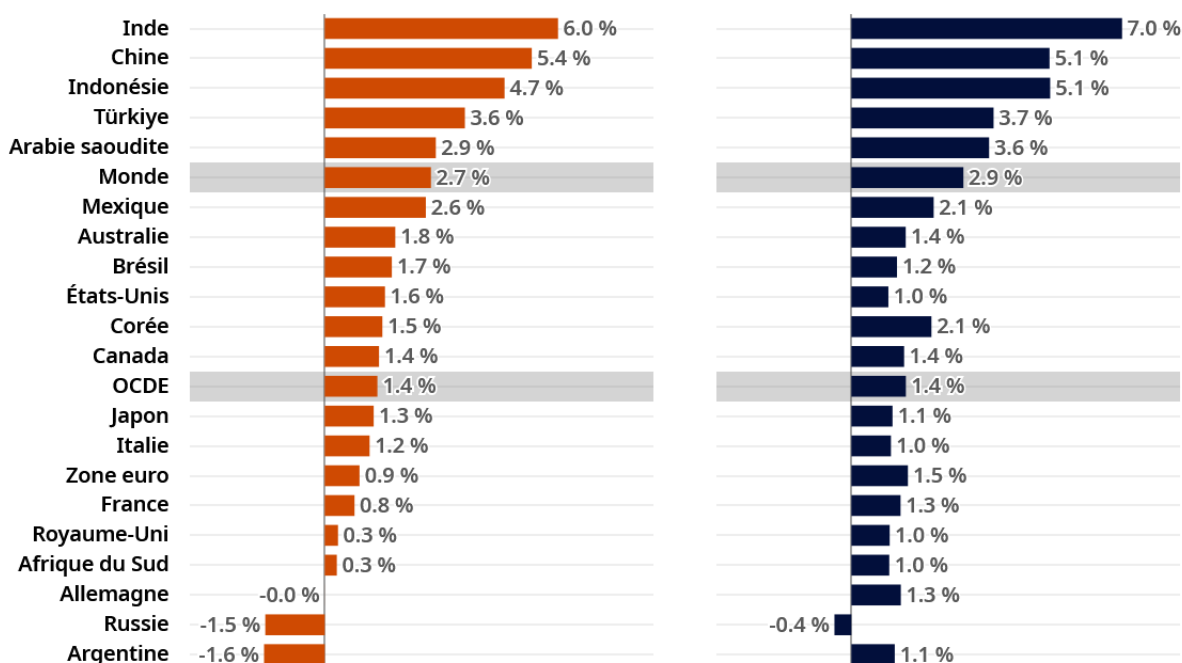
Perspectives de croissance

Ainsi, et selon les termes des perspectives intermédiaires publiées par l'OCDE en juin dernier, la croissance mondiale du PIB devrait s'établir à 2,7 % en 2023 pour connaître une accélération limitée en 2024 et atteindre 2,9 %. Il convient toutefois de souligner que le rythme attendu de croissance mondiale résulte pour une large part du dynamisme des économies émergentes (Inde en particulier), des pays exportateurs de pétrole et de la Chine.

S'agissant plus spécifiquement des économies avancées, en particulier celle de la zone euro, les projections de l'OCDE font état d'un glissement du PIB limité à 0,9 % en 2023 et 1,4 % en 2024.

Le graphique ci-dessous présente les projections de croissance en % du PIB réel des principales économies mondiales en 2023 et 2024.

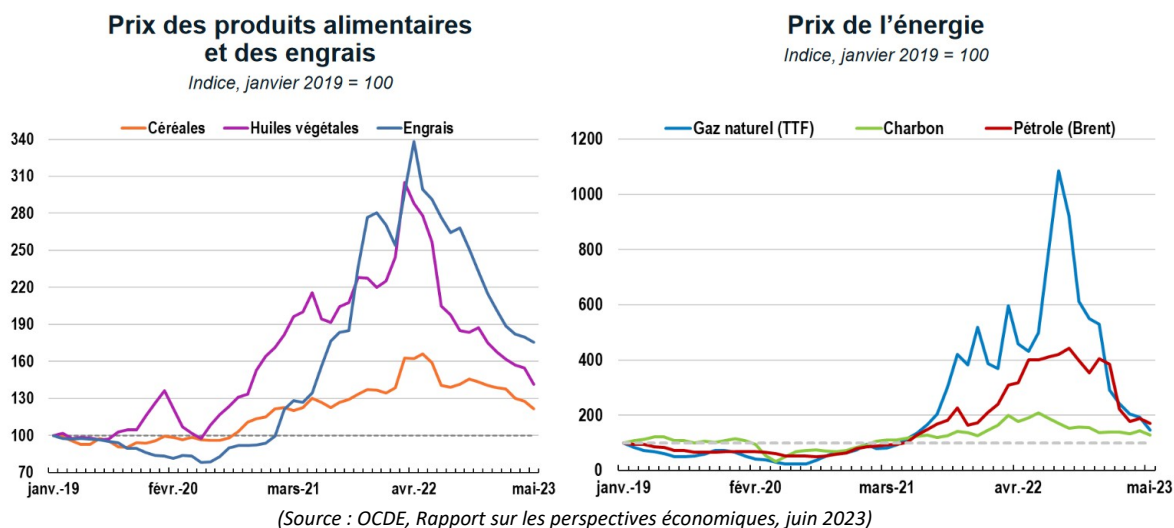
Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE : projections de croissance du PIB réel pour 2023 et 2024 Glissement annuel en pourcentage



(Source : OCDE, Rapport sur les perspectives économiques, juin 2023)

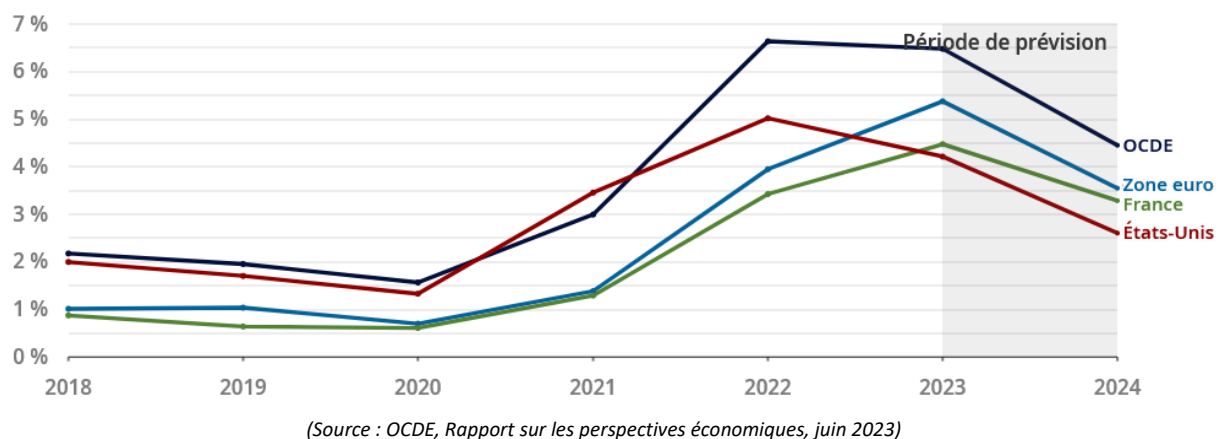
L'inflation

Si les dernières données relatives à la variation des prix publiées à ce jour traduisent un refroidissement relatif de l'évolution des prix, cette stabilisation intervient à un niveau relativement élevé et masque de grandes disparités par composantes : après l'envolée induite par les risques de rupture d'approvisionnement nées du conflit russo-ukrainien, les prix de l'énergie retrouvent un niveau proche de celui observé avant la crise sanitaire, tandis que les prix des produits alimentaires demeurent particulièrement élevés.



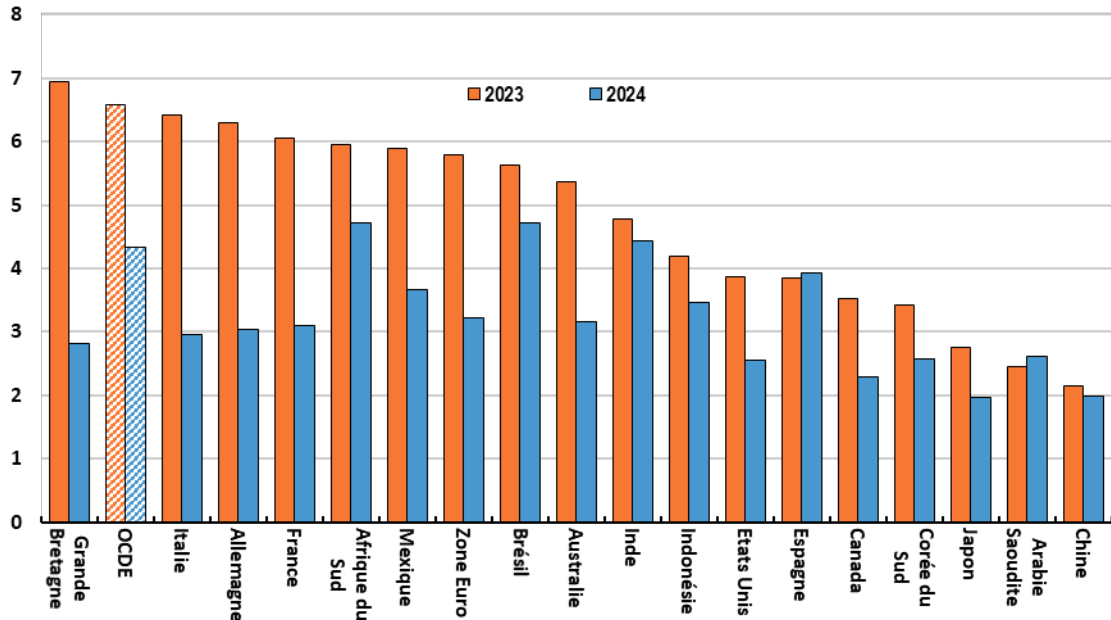
Par ailleurs l'inflation dite « sous-jacente », qui porte sur l'ensemble des matières premières, biens et services hors énergie et denrées alimentaires conserve un rythme soutenu.

Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE : prévisions d'inflation sous-jacente pour 2023 et 2024



Pour les économies dites « avancées », l'inflation globale devrait s'établir à 6,6 % pour 2023 pour ralentir à 4,3 % en 2024.

Projections d'inflation des économies du G20 (hors Turquie et Argentine) pour 2023 et 2024



(Source : OCDE, Rapport sur les perspectives économiques, juin 2023)

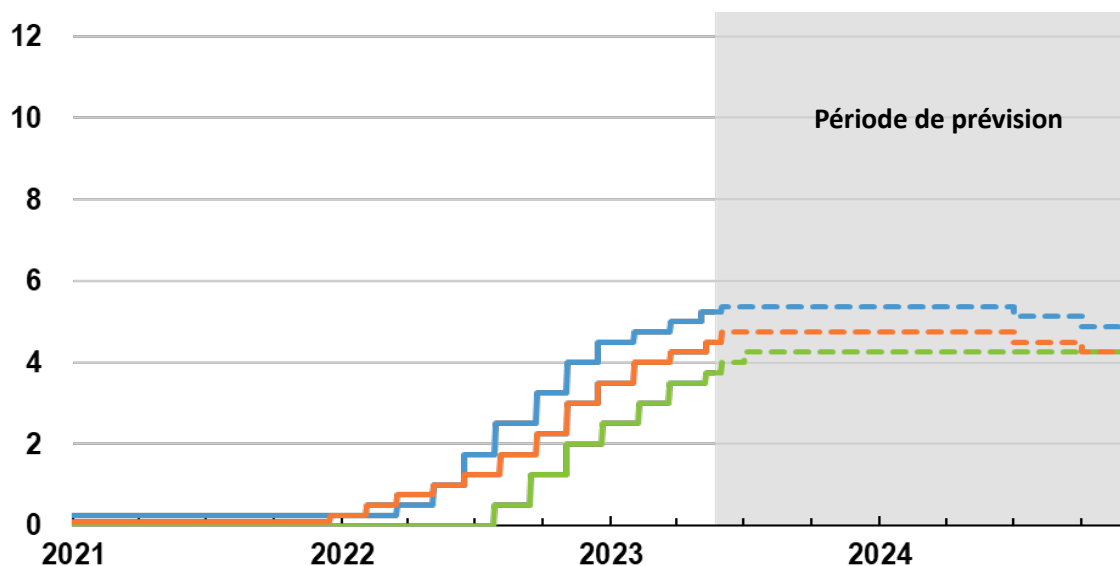
Les taux d'intérêts directeurs

Les années 2022 et 2023 marquent un virage fondamental en matière de politique monétaire : afin de contribuer à la régulation des tensions inflationnistes, les principales banques centrales ont réévalué à la hausse les taux d'intérêts directeurs appliqués à la majeure partie des opérations de refinancement.

À titre indicatif, les taux d'intérêts directeurs pratiqués par la FED sont passés de 0,25 en mai 2022 à 5,25 points en mai 2023 et ceux appliqués par la BCE de 0 à 3,5 points.

Dans une période où le maintien des équilibres macroéconomique cristallise l'attention des banques centrales, le scénario le plus probable demeure le maintien une politique monétaire peu accommodante à court et moyen terme.

Évolution des taux d'intérêts directeurs de la Zone Euro, des Etats Unis et du Royaume Uni

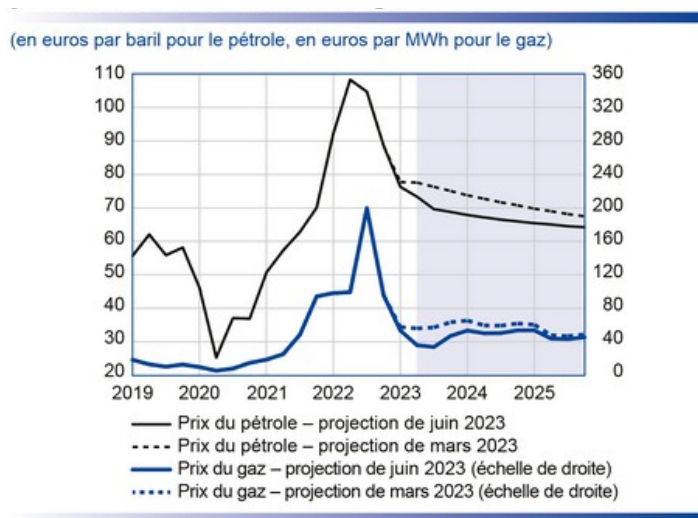


(Source : OCDE, Rapport sur les perspectives économiques, juin 2023)

2) National

Malgré un ralentissement certain, il semblerait que l'économie française parvienne à sortir progressivement de l'inflation sans récession. Cette résilience résulte notamment de l'éloignement du risque de rupture d'approvisionnement et de la normalisation progressive des prix de l'énergie.

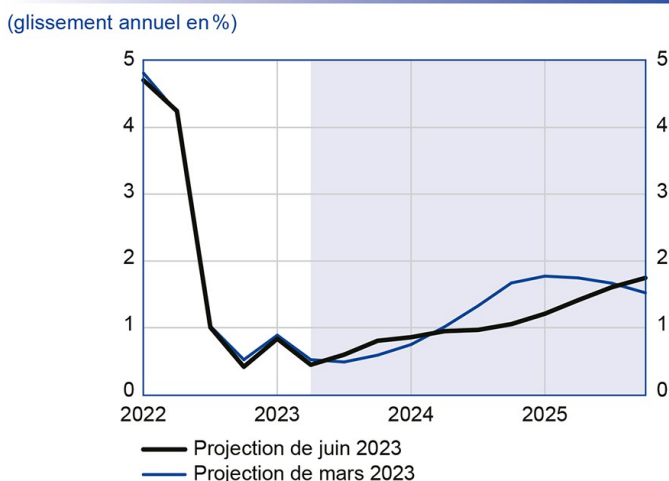
Trajectoires attendues des prix du pétrole et du gaz



Source : Banque de France – Eurosystem Projections macroéconomiques – Juin 2023

Il convient de souligner, s'agissant de l'économie nationale, que si les tendances sont relativement similaires pour 2023 et 2024, les valeurs attendues de la croissance sont moindres s'agissant des prévisions de la Banque de France (+ 0,7 % du PIB en 2023 et 1,0 % en 2024), par rapport à celles de l'OCDE (+ 0,8 % en 2023 et + 1,4 % en 2024).

Croissance du PIB réel

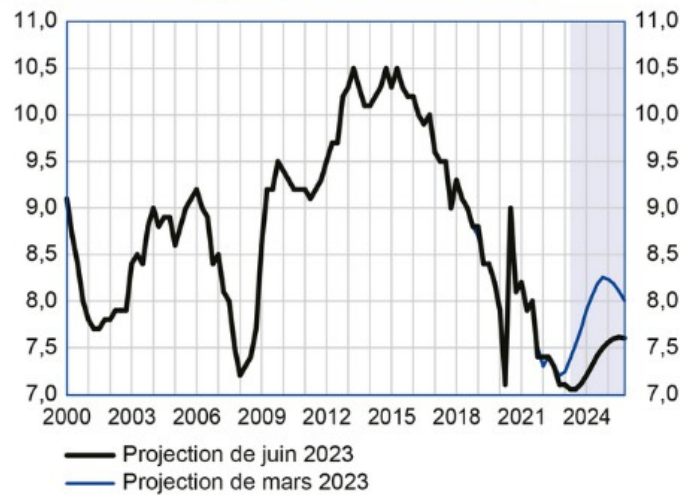


Source : Banque de France – Eurosystem Projections macroéconomiques – Juin 2023

Ces prévisions de croissance modérée permettent de conserver un optimisme relatif s'agissant de l'emploi : après une période de sortie de crise sanitaire caractérisée par un taux de chômage historiquement bas (7,3 % au deuxième trimestre 2022), et malgré le ralentissement observé fin 2022, le marché du travail présente une dynamique plus favorable qu'attendue s'agissant de l'emploi salarié marchand. Le taux de chômage est anticipé à 7,1 % en 2023 et 7,4 % en 2024.

Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



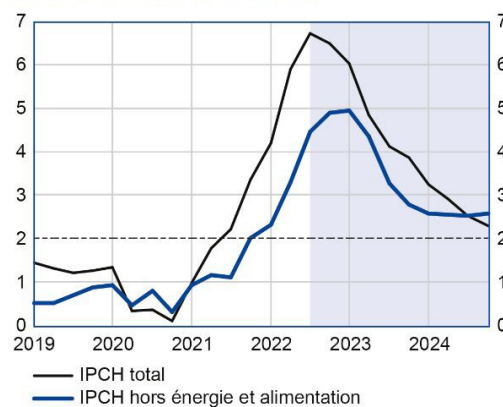
Source : Banque de France – Eurosysteme Projections macroéconomiques – Juin 2023

À l'instar des autres systèmes économiques ouverts, la France a enregistré des taux d'inflation significativement élevés : augmentation des coûts d'approvisionnement en énergies à partir de 2021 combinée à une flambée des cours des denrées alimentaires à compter de 2022 ont grevé la croissance réelle du PIB.

Si la situation semble en cours de stabilisation en 2023, avec une inflation prévisionnelle attendue à 5,6 %, le véritable refroidissement est attendu pour 2024 et 2025 avec une cible à 2 %.

Évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)

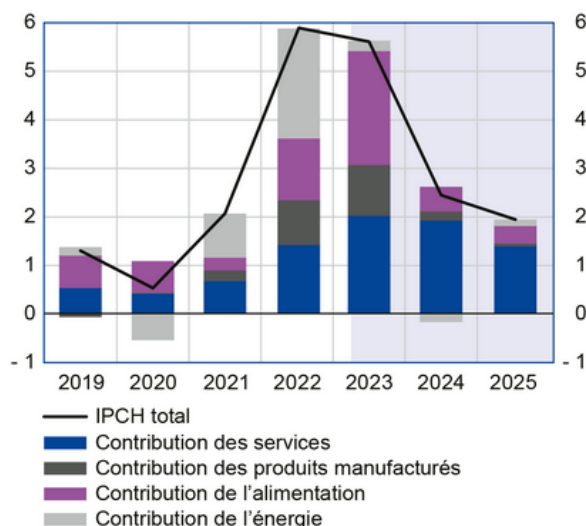


Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

Il convient de relever que, outre le ralentissement, c'est la structure même de l'inflation qui évolue avec une contribution prédominante des services dans l'inflation attendue à court et moyen terme.

Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

1) Projet de loi de finances 2024 et trajectoire des finances publiques 2023 - 2027

Equilibre économique du PLF 2024

Fortement mobilisées depuis 2020 dans le cadre de la lutte contre l'impact économique de la crise sanitaire, les finances publiques ont depuis été largement impactées par les tensions inflationnistes nées de l'invasion Russe, ainsi que par le financement des mesures prises pour protéger les différents opérateurs économiques des effets de la hausse des prix.

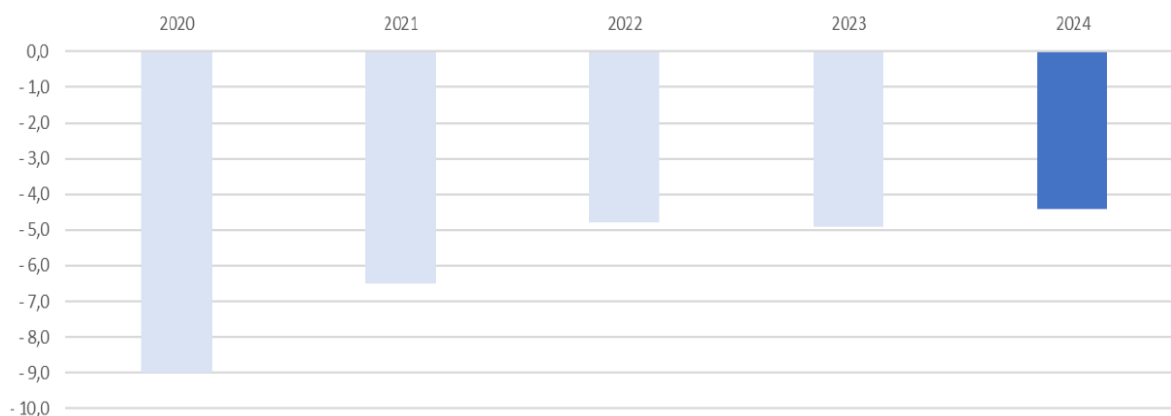
Si les différents mécanismes amortisseurs et boucliers tarifaires ont contribué à juguler le niveau d'inflation, ils ont toutefois pesé sur les équilibres financiers de l'Etat.

Durant ce contexte inédit, les principaux agrégats macroéconomiques ont enregistré des dégradations significatives. Ainsi la dette publique, qui pesait 97,4 % du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2019, devrait s'établir à 111,8 % en 2023 et 109,7 % à compter de 2024.

Le déficit public, après avoir atteint un niveau inédit de 9,0 % en 2020 puis s'être progressivement réduit pour atteindre 4,8% du PIB en 2022, devrait finalement être contenu à 4,9% en 2023 (contre 5,0% attendus en loi de finances initiale).

L'objectif de déficit fixé par le gouvernement au travers du PLF s'établit à 4,4 % du PIB en 2024.

Evolution du solde public (% du PIB)



(Source : PLF 2024)

Le projet de loi de finances 2024 s'inscrit dans un contexte macro-économique et géopolitique qui intègre de nouveaux aléas : au risque majeur de rupture d'approvisionnement en énergie se substitue progressivement l'impact de la transmission du resserrement de la politique monétaire à l'économie réelle.

Il repose sur des hypothèses proches en tendance de celle retenues par les organisations internationales, quoique légèrement plus favorables : une croissance estimée à 1 % en 2023 et attendue à 1,4 % en 2024 doublée d'une inflation qui diminuerait à 2,6 % l'année prochaine.

Après une baisse de 45,4 % en 2022 à 44 % en 2023 sous l'effet notamment des différentes mesures de diminution des impôts payés par les entreprises et les ménages, le taux des prélèvements obligatoires ne devrait pas excéder 44,4 % d'ici à 2027.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde effectif	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
Dépense publique (hors crédits d'impôts)	57,7	55,9	55,3	55,0	54,4	53,8
Évolution de la dépense publique en volume (%) *	-1,1	-1,3	0,5	0,8	0,5	0,5
Taux de prélèvements obligatoires	45,4	44,0	44,1	44,4	44,4	44,4
Taux de prélèvements obligatoires corrigé des effets du bouclier tarifaire	45,6	44,4	44,4	44,4	44,4	44,4
Dettes au sens de Maastricht	111,8	109,7	109,7	109,6	109,1	108,1
État et organismes divers d'administration centrale						
Solde	-5,2	-5,4	-4,7	-4,3	-4,2	-4,1
Administrations publiques locales						
Solde	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4
Administrations de sécurité sociale						
Solde	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,0

* hors crédit d'impôt, hors transferts, à champ constant.

(Source : PLPFP 2023-2027)

Il convient toutefois de préciser que le niveau attendu du solde effectif figure parmi les points au cœur du débat parlementaire : en première lecture, les sénateurs ont adopté le projet de loi en accélérant l'objectif de réduction des déficits à 3% du PIB dès 2025, contre 3,7 % dans le projet de loi déposé par le gouvernement.

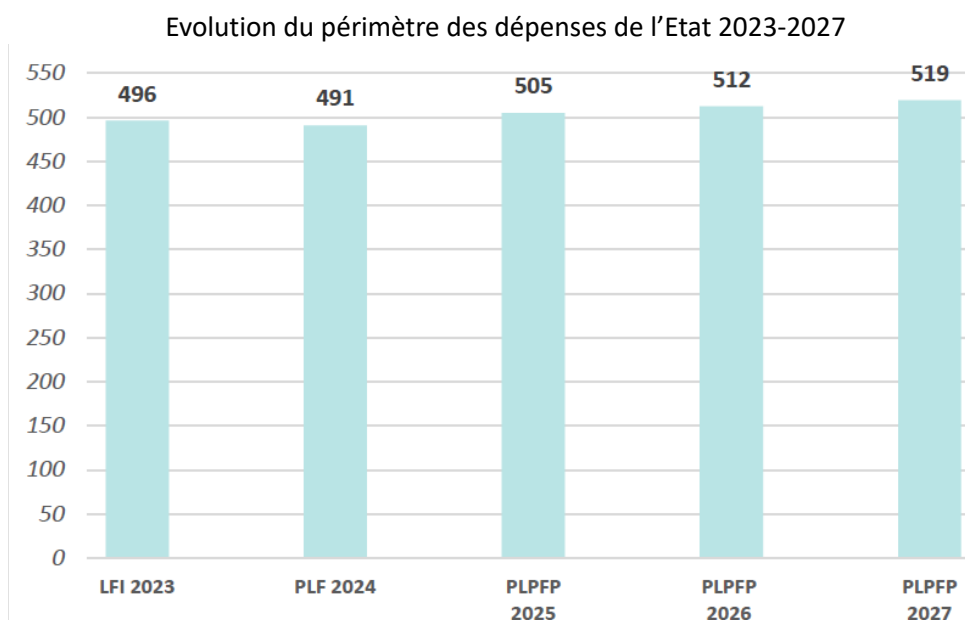
 *Le Projet de Loi de Programmation des finances publiques 2023-2027*

Le PLF 2024 s'inscrit dans le cadre pluriannuel défini par la loi de programmation des finances

publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027.

A ce titre, le PLF pour 2024 est inscrit dans la trajectoire de rétablissement du solde public défini par le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027. Ce dernier propose un agrégat prospectif d'évaluation et de suivi de la dépense intitulé « Périmètre de la Dépenses de l'Etat » (PDE) qui inclut au-delà du budget général les crédits liés à des dépenses exceptionnelles mais également les prélèvements sur recettes au profit de l'Union européenne et des collectivités territoriales.

A ce stade de la discussion parlementaire, les évolutions attendues du PDE sont les suivantes :



(Source : PLPFP 2023-2027)

Plus spécifiquement s'agissant des collectivités territoriales, le PLPFP 2023-2027 postule une évolution de leurs dépenses inférieures de 0,5 point à la valeur de l'inflation prévisionnelle, sans pour autant comporter à ce stade de dispositif coercitif en cas de non-respect de la trajectoire prédéfinie.

Les concours financiers de l'État aux Collectivités Territoriales

L'État prévoit une progression relative des concours financiers aux collectivités, qui passeraient de 53,12 Md€ en 2023 à 55,97 Md€ en 2026, en augmentation de 5,4 % sur la période considérée, soit + 1,8 % par an en moyenne.

	LFI 2023 ¹	PLF 2024	2025 ³	2026
Prélèvements sur recettes (hors mesures exceptionnelles ²)	43,65 Md€	44,44 Md€	45,20 Md€	45,70 Md€
Crédits du budget général³ (hors mesures exceptionnelles)	4,10 Md€	4,15 Md€	4,15 Md€	4,17 Md€
Total des concours financiers (hors mesures exceptionnelles)	53,12 Md€	54,27 Md€	55,25 Md€	55,97 Md€

¹Données au format 2024

² Hors « filets de sécurité », DSIL exceptionnelle, fonds de reconstruction tempête Alex et dotation exceptionnelle aux régions au titre de la formation professionnelle

³Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

(Source : présentation du PLF 2024)

La DGF

Après la baisse de 11 milliards d'euros enregistrée entre 2015 et 2017, la période d'application de la LPFP 2018-2022 avait vu une stabilisation relative des volumes financiers alloués par l'Etat au titre de

la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

L'entrée dans une nouvelle phase de programmation des finances publiques ne semble pas comporter de remise en cause de cette stabilité retrouvée.

La DGF s'établirait en progression de 220 M€ répartis entre + 100 M€ de Dotation de Solidarité Rurale (DSR), + 90 M€ de Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS), + 30 M€ de dotation d'intercommunalité.

Le FCTVA

Les crédits alloués au FCTVA sont évalués à 7,1 Md€, en hausse de 404 M€ par rapport à 2023. Cette augmentation des crédits correspond uniquement à la réintégration à l'assiette du fonds des dépenses d'aménagement de terrain qui avaient été exclues lors de la mise en œuvre de l'automatisation du reversement.

La suppression de la CVAE et sa compensation aux collectivités

Pour mémoire, la CVAE a été supprimée pour moitié en 2023, la part restante devant être supprimée en 2024. Il semble que le PLF revienne sur ce dispositif en proposant une suppression étalée jusqu'en 2027 de la fraction restante.

Ce revirement ne devrait toutefois pas impacter directement les collectivités dans la mesure où le dispositif de compensation instauré en 2023 demeurerait inchangé dans ses composantes :

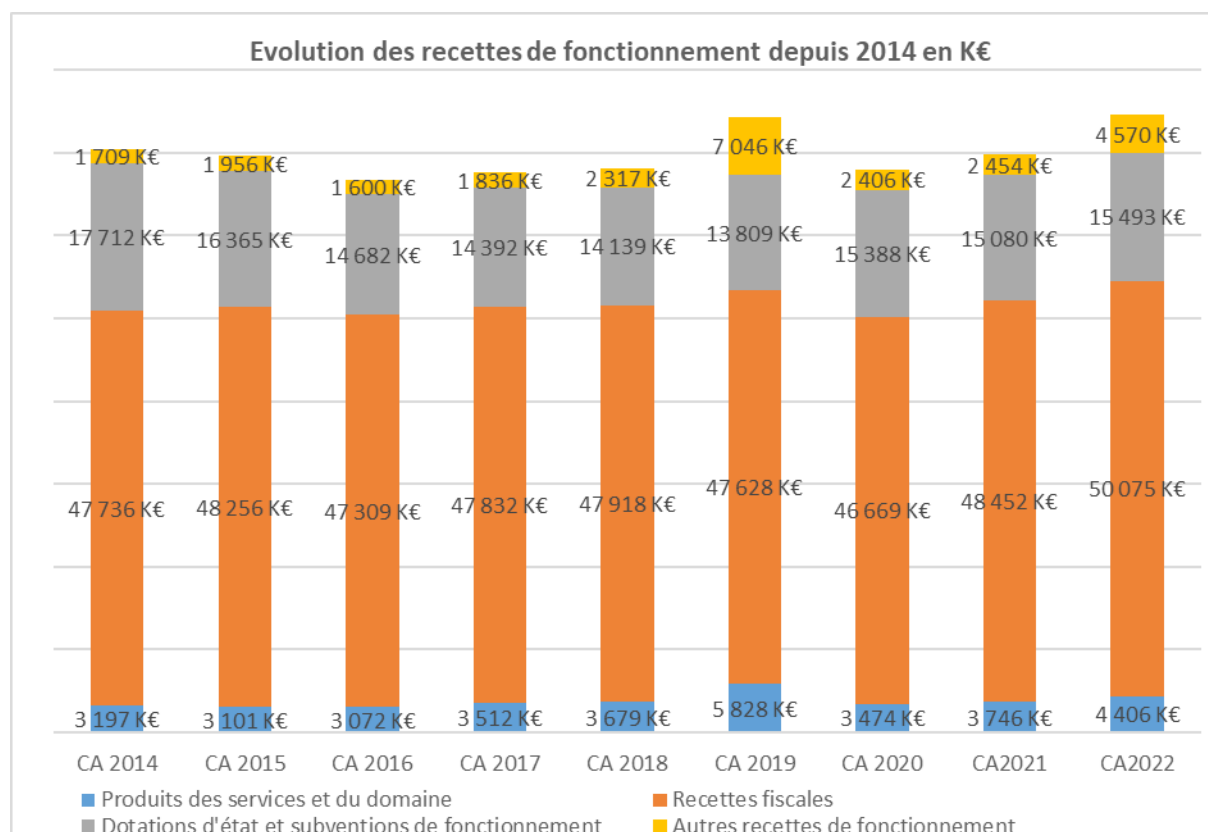
- Une part socle figée égale à la moyenne de la CVAE perçue au titre des années 2020 à 2023
- Une part liée à la dynamique de TVA nationale affectée à un Fonds National d'Attractivité Economique des Territoires (FNAET) répartie entre les territoires en fonction de leur développement

I. Éléments d'analyse rétrospective

1) Financière

La mutualisation effective de la ville et l'agglomération datant du 1^{er} janvier 2015, 2014 est utilisée comme l'année de référence pour l'analyse rétrospective.

a) L'évolution des recettes de fonctionnement



Au cours de la période 2014-2020, les recettes fiscales sont restées globalement stables. Le décrochage entre 2019 et 2020 est essentiellement induit par la diminution de l'attribution de compensation perçue de la Communauté d'agglomération après le transfert de la piscine à vagues et de la gestion des eaux pluviales urbaines.

A compter de 2021, la structure des recettes réelles de fonctionnement 2021 a été largement impactée par la réforme de la fiscalité locale et la redistribution du panier de recettes de la fiscalité directe locale entre les différentes collectivités territoriales entrée en application au 1^{er} janvier.

Au compte administratif 2022, Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées à 67,2 % des recettes fiscales qui représentent en moyenne 49,3 M€ sur la période 2021-2022 contre 47,6 M€ entre 2014 et 2021. Elles progressent de 2,6 %.

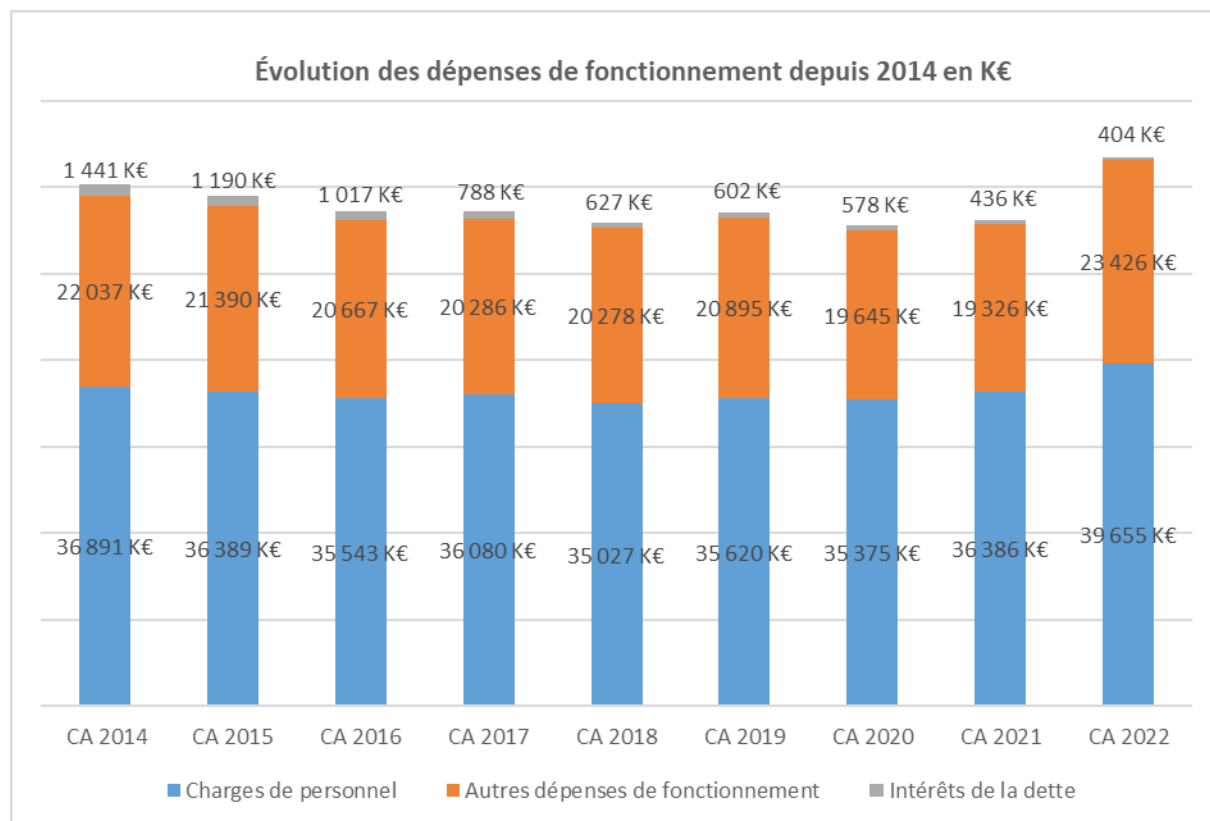
La progression des recettes réelles de 6,9 % enregistrée entre 2021 et 2022 résulte pour partie de la comptabilisation de produits non récurrents au titre des cessions d'immobilisations. Au-delà, 2022 se caractérise également par une certaine dynamique des ressources fiscales, induite tant par la revalorisation des valeurs locatives s'agissant de la taxe foncière, que par l'éligibilité, pour la première fois, au reversement au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC).

Les dotations d'État et subventions de fonctionnement ont connu une diminution sensible entre 2014 et 2019 : (-) 3,9 millions d'euros sur la période, dont 1,7 millions d'euros de 2015 à 2016. Malgré une

stabilisation en volume des montants alloués par l'Etat au titre de la DGF, la ville de Châteauroux a enregistré une diminution limitée mais continue de la part forfaitaire de la dotation, toutefois compensée par la majoration de la dotation de solidarité urbaine.

Les produits des services, en berne en 2020 en raison des restrictions sanitaires, connaissent depuis 2021 une nouvelle progression induite notamment par la municipalisation des activités de centres socioculturels précédemment gérés sous forme associative.

b) L'évolution des dépenses de fonctionnement



* Les charges sont ici présentées brutes, non retraitées du trop versé de 652 K€ à l'Agglomération au CA 2021.

Sur la période étudiée (2014-2022), les dépenses de personnel constituent la principale dépense. Au cours de cette période, la stagnation des charges totales de personnel masque l'évolution de leur composition qui a évolué du fait de la mutualisation opérée entre les services de la Ville et ceux de l'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2015. Depuis lors, c'est près de 40 % de ces charges qui sont constituées par les remboursements effectués à Châteauroux Métropole au titre du personnel qu'elle met à disposition de la Ville.

Les dépenses de personnel, qui ont diminué au compte administratif 2020 en raison du transfert des agents affectés à la piscine à vagues à l'agglomération, progressent significativement à compter de 2021 notamment en raison de l'intégration des agents des centres sociaux municipalisés et de l'accroissement des effectifs de la police municipale.

Concernant les autres dépenses de fonctionnement, qui regroupent les charges à caractère général, les atténuations de produits (comprenant principalement le FPIC et le dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants), les charges exceptionnelles et les subventions, celles-ci ont connu une diminution sensible de 2014 à 2018.

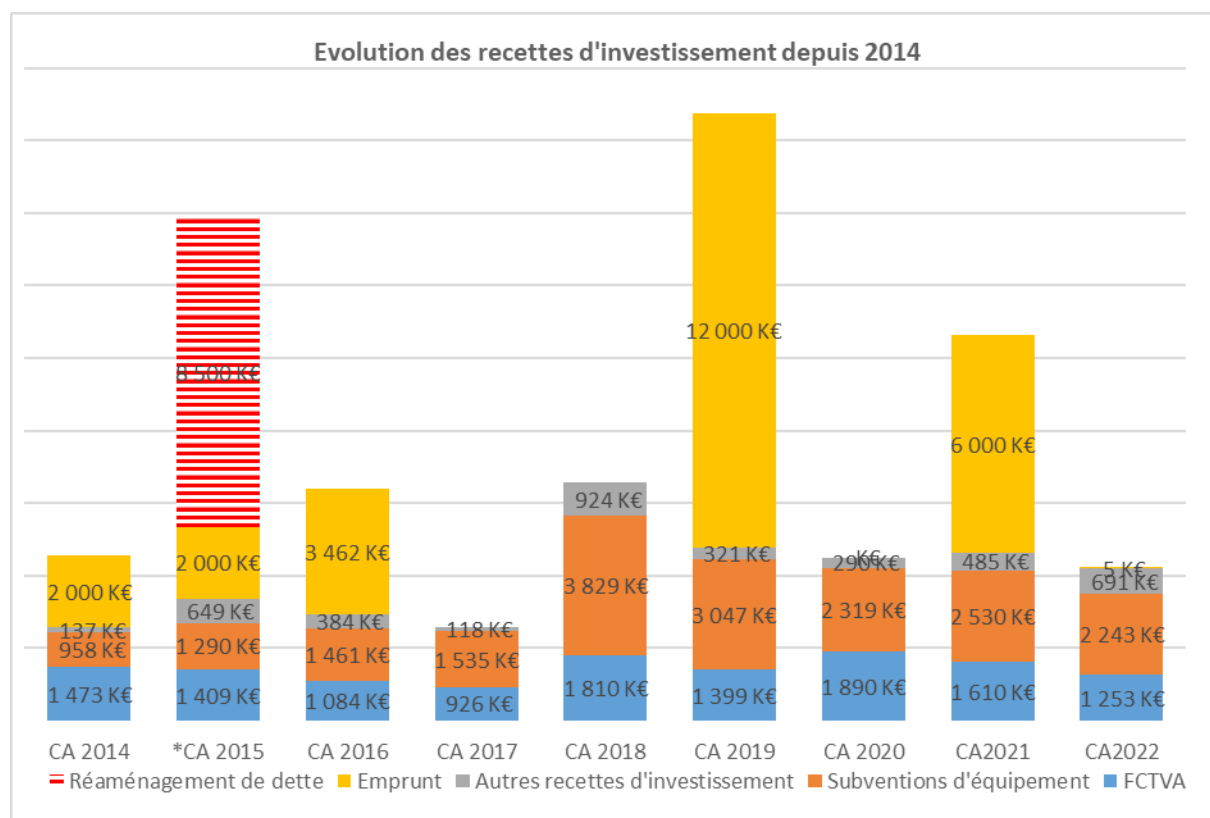
L'exercice 2020 est marqué par son caractère atypique induit par l'impact des restrictions de circulation induites par la lutte contre la pandémie : les charges sont en repli de 1 520 K€.

Hors exercice 2020 à l'activité réduite, ces dépenses progressent de nouveau depuis 2018. Cette

progression accélère entre 2021 et 2022 essentiellement en raison de la forte évolution des prix sur des postes difficilement compressibles (carburants, fluides et combustibles, alimentation...).

Le niveau des charges financières diminue de façon continue sur la période considérée (- 130 K€ par an en moyenne). Cette diminution résulte tant du désendettement que de l'amélioration de l'exposition de l'encours détenu par la ville. Les charges financières s'avèrent systématiquement inférieures aux valeurs de comparaison : en 2021, 10 € par habitant pour la Ville de Châteauroux contre 25 € pour la strate – valeur 2020.

c) L'évolution des recettes d'investissement



*L'écart majeur entre 2014-2015 des autres recettes d'investissement vient du remboursement anticipé en 2015 de la dette pour 8,5 M€.

Les recettes d'investissement sont ici présentées hors excédents de fonctionnement capitalisés et hors opération de tirages court terme / long terme (OCLT) sur ligne de trésorerie.

Les subventions d'équipement, qui sont stables sur la période 2014-2017 à 1,3 M€ par an en moyenne, progressent de façon importante à compter de 2018 et s'établissent à 2,8 M€ en moyenne annuelle entre 2018 et 2022.

Cette hausse s'explique principalement par les financements externes reçus au titre des investissements réalisés par la Ville.

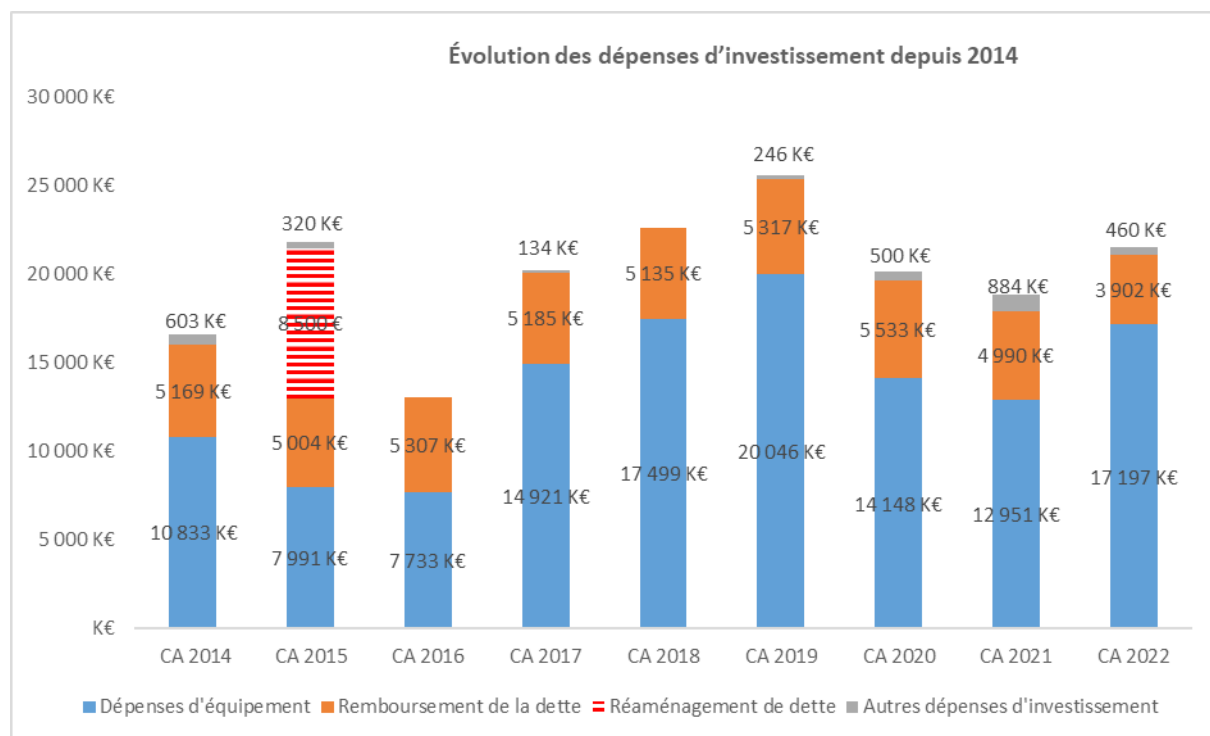
Le FCTVA représente en moyenne 1,4 M€ de recettes annuelles pour la collectivité. On relève toutefois trois pics notables sur la période considérée, directement induits par un accroissement du niveau des dépenses éligibles supportées par la ville:

- en 2018 à 1,8 M€
- en 2019 à 1,4 M€
- en 2020 à 1,9 M€
- en 2021 à 1,6 M€
- en 2022 à 1,3 M€

A cela s'ajoutent les amendes de police à hauteur de 180 K€.

Après deux exercices blancs en 2017 et 2018, un emprunt important a été mobilisé en 2019 pour un montant de 12 M€. Un emprunt de 6 M€ souscrit en 2020 a été mobilisé en 2021.

d) L'évolution des dépenses d'investissement



Les dépenses d'investissement sont ici présentées hors opération de tirages court terme / long terme (OCLT) sur ligne de trésorerie.

Les dépenses d'équipement constituent le principal poste des dépenses d'investissement. Après une baisse entre 2014 et 2015, celles-ci augmentent plus nettement à partir de 2017 (+ 7,1 M€ par rapport à 2016) du fait d'importants projets tels que les opérations dans les écoles primaires Montaigne et Jean Zay, la maison des séniors, des opérations de voirie et d'aménagement du stade Gaston Petit. Ces dépenses atteignent 17,5 M€ en 2018 et progressent jusqu'à 20 M€ en 2019. Si elles enregistrent un repli en 2020 et 2021, leur niveau redevient particulièrement élevé en 2022 avec 17,2M€.

Hormis l'exercice 2015 qui présente un profil atypique en raison d'une opération de réaménagement de dette, le graphique ci-dessus permet de mettre en évidence un service de dette en capital compris entre 5 et 5,5 M€ annuels jusqu'à l'exercice 2020. Le remboursement en capital de la dette reflue de plus de 1,6 M€ entre 2021 et 2022 !

e) Encours de dette et autofinancement

➤ Evolution de l'encours de dette et formation de l'autofinancement

en K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Crédits ouverts en 2023*
Epargne brute	10 059	10 811	9 511	10 439	12 158	17 194	12 339	13 585	11 059	8 204
Cessions d'immobilisations	396	535	34	183	193	3 710	556	675	795	0

Épargne brute hors cessions	9 663	10 276	9 476	10 255	11 965	13 483	11 783	12 909	10 264	7 409
Encours de dette au 31/12	47 511	45 007	43 165	37 980	32 845	39 528	33 995	35 004	31 102	31 297
<i>Emprunt 2023</i>										<i>10 000</i>
Encours total	47 511	45 007	43 165	37 980	32 845	39 528	33 995	35 004	31 102	41 297
Capacité de désendettement	4,7	4,2	4,5	3,6	2,7	2,3	2,8	2,6	2,8	5,0
Capacité de désendettement hors cession	4,9	4,4	4,6	3,7	2,7	2,9	2,9	2,7	3,0	5,6

*hors décision modificative de novembre 2023

Les soldes présentés ci-dessus sont entendus hors opérations court terme / long terme, lignes de trésoreries et réaménagements de dette.

L'encours de dette est ici présenté au 31 décembre de l'exercice considéré.

S'agissant plus spécifiquement de l'exercice 2023, il intègre :

- l'encours consolidé au 1^{er} janvier 2023
- l'emprunt de 4 M€ contractualisé en 2021 avec la Banque Postale et mobilisé au 1^{er} trimestre 2023
- L'emprunt susceptible d'être souscrit et mobilisé au 31 décembre au titre de la gestion 2023, dont le montant est évalué à 10 M€.

Il n'intègre pas les lignes à souscrire d'ici à la fin de gestion dont la mobilisation sera effectuée postérieurement au 1^{er} janvier 2024 en fonction de l'avancement progressif des opérations d'équipement financées et dont le montant prévisionnel est évalué à 10 M€.

L'épargne brute résulte de la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Cette épargne brute doit permettre de rembourser le capital de la dette.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle traduit la capacité de la collectivité à financer des dépenses d'investissement.

On note un niveau d'épargne brute très supérieur à la moyenne sur la période considérée en 2019 qui permet de maintenir un ratio de désendettement très bas malgré une progression de l'encours sur la même année. Hors cette année au profil rendu atypique par un niveau de cessions particulièrement élevé en raison de la vente de la Charmée, la présentation de la capacité de désendettement hors produits de cessions d'immobilisation permet de mieux mettre en exergue les tendances de fond en s'affranchissant de l'impact financier de ressources non durables.

➤ Structure et exposition prévisionnelle de l'encours au 31 décembre 2023

Les éléments ci-dessous présentent les caractéristiques essentielles de l'encours de dette tel qu'envisagé au 31 décembre 2023. Les budgets annexes ne supportant pas d'encours, les données ci-dessous se rapportent exclusivement au budget principal. L'ensemble de l'encours de dette est, tous produits confondus, classé A-1 au sens de la charte Gissler.

L'encours au 31 décembre 2023 s'établira à 41,3 M€ (en incluant 10 M€ mobilisés – ici figurés au taux fixe de 4% sur 20 ans).

Exposition au risque de taux de l'encours de dette au 31 décembre 2023

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	31 333 352 €	75,9%	2,2%

Variable	9 540 746 €	23,1%	4,0%
Livret A	423 821 €	1,0%	5,6%
Ensemble des risques	41 297 919 €	100,0%	2,7%

L'exposition au risque de taux traduit une gestion de dette prudente puisque près de 77 % de l'encours est placé à taux fixe ou indexé sur le livret A.

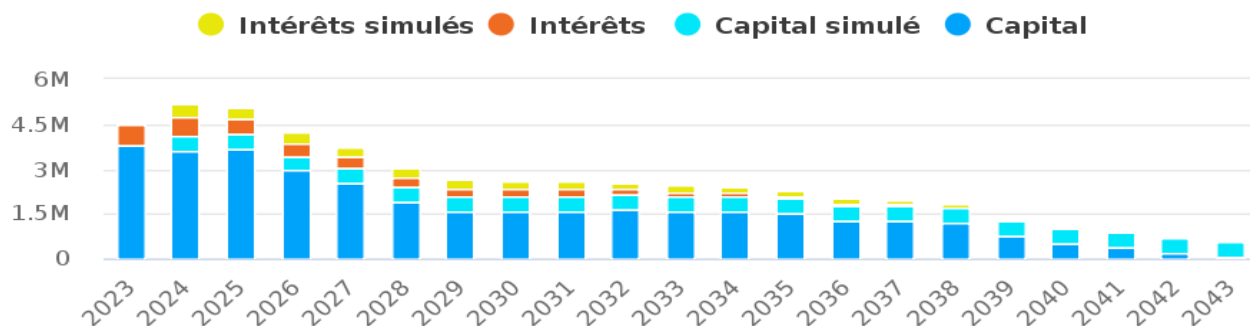
La part d'emprunts souscrits à taux variable permet de bénéficier de la souplesse de gestion propre à cette typologie de produits, essentiellement en terme de renégociation et réaménagement.

La remontée des taux d'intérêts engendre un renchérissement du taux de l'encours détenu par la ville. Le taux moyen de l'encours au 31 décembre 2023 est attendu à 2,7 % en progression par rapport au CA 2022 où il s'établissait à 1,9 %.

Répartition par prêteur de l'encours de dette existant au 31 décembre 2023

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	10 650 177 €	25,79%
Banque Simulation	10 000 000 €	24,21%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	4 937 796 €	10,32%
SFIL CAFFIL	3 952 366 €	9,57%
CREDIT MUTUEL	3 112 868 €	7,54%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 880 685 €	6,98%
CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	2 541 282 €	6,15%
CREDIT AGRICOLE	1 711 279 €	4,14%
BANQUE POPULAIRE	1 511 466 €	3,66%
Ensemble des prêteurs	41 297 919 €	100,00%

Profil d'extinction de l'encours de dette du budget principal



Le profil d'extinction de la dette ci-dessus présenté met en exergue les aspects bénéfiques de la politique de désendettement portée par la municipalité. Le service de la dette en capital a reculé de 1 M€ entre 2021 et 2022, permettant ainsi de recouvrer autant de marges de manœuvre pour le financement des dépenses d'équipement. Il restera relativement stable jusqu'à 2025

Il convient de préciser que la ville a conclu, en 2021, un emprunt de 4 M€ dont la mobilisation n'est intervenue qu'au 1^{er} trimestre 2023. Si celui-ci n'apparaît pas dans le capital restant dû au 31 décembre 2022, l'impact de son entrée en amortissement est pris en compte dans le profil d'extinction de la dette présenté ci-dessus.

2) Ressources Humaines

Le tableau qui suit présente l'évolution annuelle des effectifs de la Ville de Châteauroux depuis le 31 décembre 2014 et la création des services communs à la Ville de Châteauroux et à la Communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2015.

Les modifications de périmètre (transfert des piscines vers l'Agglomération, intégration de l'ACGS à la

Ville) ont fait varier les effectifs.

Le recrutement de 3 agents municipaux assure le remplacement des départs de salariés de la CAF évoluant à la Pingaudière et dans les centres socio-culturels.

L'augmentation des effectifs de la police municipale se concrétise par 2 recrutements entre 2021 et 2022 et 5 recrutements entre 2022 et 2023.

Le changement significatif en 2024 va être le transfert de 72 agents dans le cadre du basculement des équipements culturels vers l'Agglomération. Sont concernés les agents du Conservatoire à rayonnement Départemental, de l'Ecole Municipale des Beaux Arts, le directeur de la Culture et les agents du pôle technique culturel.

A titre indicatif, les effectifs consolidés Ville-Agglomération au 31 décembre 2022 sont de 1181 agents soit 1042,4 équivalents temps plein.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'agents au 31/12	1 108	652	643	635	604	610	591	620	634
Nombre d'équivalents temps plein	935,7 2	498,1 3	494,3 6	505,0 5	508,1	513,8	467,8 5	482,5	504,1
Nombre de recrutements externes	16	19	17	26	22	24	19	14	55
Nombre de mobilités internes	44	30	7	9	19	13	9	5	6
Nombre de départs effectifs	30	45	18	26	32	26	45	62	35

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Effectifs consolidés Ville-Agglomération au 31/12 (nb d'agents)	1237	1204	1182	1164	1122	1127	1116	1152	1181
Effectifs consolidés Ville-Agglomération au 31/12 (ETP)	1063,3	1044,4	985,1	1029,4	1000,4	1003	984,9	1004,8	1042,4

Le détail des effectifs par filières représentées dans la collectivité, reflète une certaine stabilité des effectifs entre 2022 et la projection pour 2023.

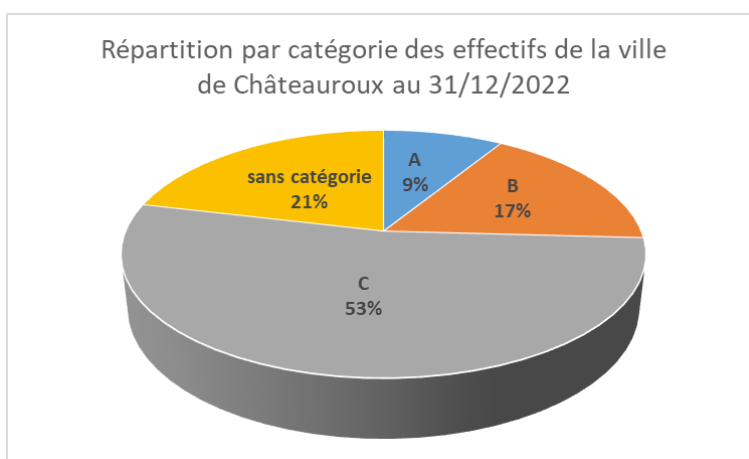
Les « sans filière » sont des agents contractuels dont les emplois ne sont pas rattachés à une filière existante de la fonction publique territoriale (assistantes maternelles, agents périscolaires par exemple).

Ville de Châteauroux / Budget principal		CA 2022	CA 2023 estimé	DOB 2024
Administrative	fonctionnaires	68	69	64
	contractuels	8	10	9
Technique	fonctionnaires	117	115	108
	contractuels	5	3	3
Culturelle	fonctionnaires	69	69	29
	contractuels	14	19	5
Sportive	fonctionnaires	11	11	11
	contractuels			
Sociale	fonctionnaires	50	52	52
	contractuels	16	14	14
Médico-sociale	fonctionnaires	26	27	27
	contractuels	2		
Médico-technique	fonctionnaires	1	1	1
	contractuels			
Police municipale	fonctionnaires	26	31	31

	contractuels			
Animation	fonctionnaires	63	64	64
	contractuels	23	21	21
Sans filière	fonctionnaires			
	contractuels	135	133	133
Total		634	639	570

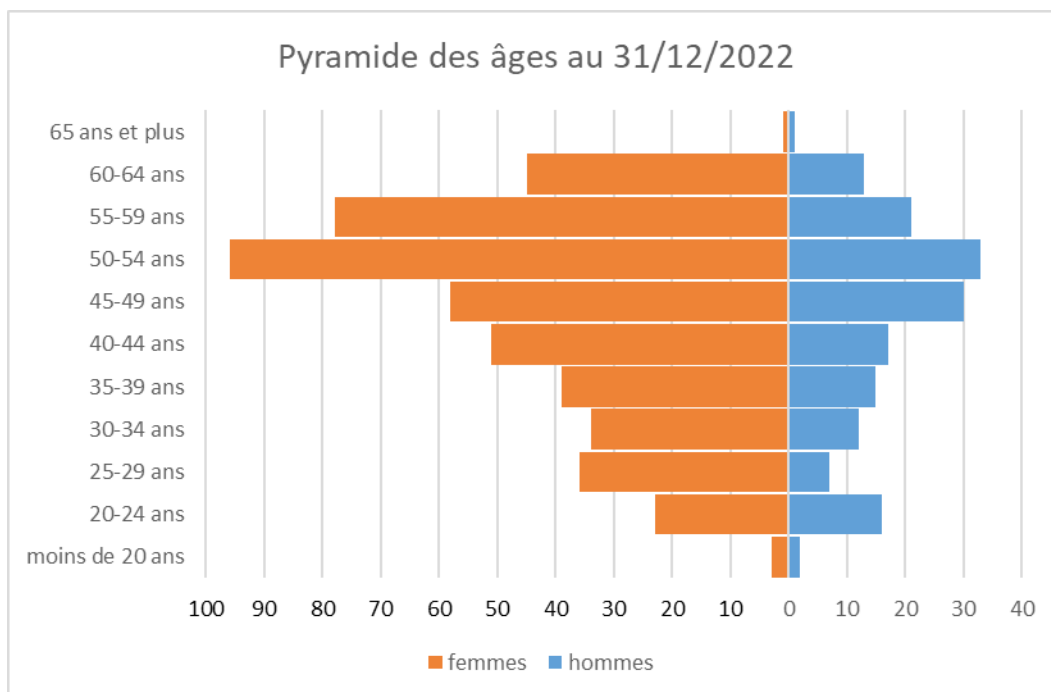
La répartition des effectifs par catégorie à la Ville de Châteauroux, au 31 décembre 2022, est de 9 % d'agents de catégorie A, 17 % de catégorie B, 53 % de catégorie C et 21 % hors catégories. Pour l'ensemble de la fonction publique territoriale, au 31 décembre 2020, la répartition était de 13 % A, 12 % B et 75 % C (source : chiffres clés de la fonction publique 2022, DGAFP).

Ville de Châteauroux / Budget principal	CA 2022	CA 2023 estimé	DOB 2024
Catégorie A	56	57	31
Catégorie B	108	110	77
Catégorie C	335	339	329
Sans catégorie	135	133	133
Total	634	639	642



La part de contractuels, tous types confondus, au 31 décembre 2022, était de 32 % (en hausse de 0,2 points). Au niveau national, au 31 décembre 2021, la proportion de contractuels était de 23,8 % pour dans la fonction publique territoriale (source : bulletin d'information statistique DGCL n°169).

L'âge moyen des agents de la Ville de Châteauroux au 31 décembre 2022 est de 45,6 ans pour les femmes (en baisse de 0,2 an) et de 45 ans pour les hommes (en baisse de 0,4 an). Au niveau national, il est de 45,4 pour les femmes et de 45,1 pour les hommes dans les communes.



Les moins de 30 ans représentent 13,3 % des effectifs de la ville de Châteauroux au 31 décembre 2022 (en hausse de 0,8 points) ; au niveau national, ils constituent 10 % des effectifs de la fonction publique territoriale en 2020. Les 50 ans et plus représentent, à la même date, 45,2 % de l'effectif de la Ville (en hausse de 0,4 points), tandis qu'au niveau national, ils ne constituent que 43 % des effectifs de la fonction publique territoriale en 2020.

19 agents avaient atteint - voire dépassé - l'âge légal de la retraite (62 ans au 31 décembre 2022) au 31 décembre 2022 (soit 7 de moins que l'année précédente). Les agents ayant atteint l'âge légal de départ peuvent choisir de prolonger leur activité, pour une durée supplémentaire de 5 ans au maximum. La réforme des retraites mise en œuvre en septembre 2023 a profondément modifié la perception des agents de leur fin de carrière. Le nombre de départs en retraite va continuer à augmenter dans les deux années à venir, la pyramide des âges montrant que de nombreux départs sont à prévoir : une cinquantaine dans les 5 ans qui viennent, cent cinquante dans les 10 ans.

En 2022, la Ville de Châteauroux respectait ses obligations en matière d'emplois de travailleurs handicapés. En effet, la Ville employait 40 bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Ainsi, le taux d'emploi direct était de 6,88 % pour un minimum légal de 6 %.

II. Les orientations budgétaires pour 2023.

1) Cadrage de la section de fonctionnement

Un des enjeux majeurs en matière de gestion financière des collectivités territoriales réside dans la préservation des équilibres de la section de fonctionnement afin de conserver un niveau d'autofinancement suffisant.

Il convient toutefois de souligner que la ville fera face en 2024 à un contexte rendu particulièrement difficile du fait de la progression incompressible de certains postes de charges. Le budget de la ville sera confronté à un effet de ciseaux particulièrement sensible au stade de la prévision.

S'agissant des orientations pour 2024, celles-ci prennent en compte la déclaration d'intérêt communautaire et le transfert à Châteauroux Métropole des équipements culturels suivants :

- Le conservatoire à rayonnement départemental de musique, de danse et d'art dramatique, (CRD) et ses annexes (l'espace Françoise Katz et le studio de danse rue Gabriel Nigond),

- L'école des beaux-arts (EMBAC) et ses annexes (une partie du bâtiment des Cordeliers et galerie Ocre d'art situé rue de l'Indre),
- La scène nationale Equinoxe et ses annexes (café Equinoxe, maisonnette de la culture),
- Le cinéma Apollo.

À fin de comparaison, les sections de fonctionnement font l'objet d'une présentation simulant des orientations 2024 hors impact financier du transfert des équipements mentionnés ci-dessus.

Enfin, la référence aux « crédits ouverts » en 2023 englobe le budget primitif, les reports de crédits, le budget supplémentaire ainsi que les décisions modificatives à l'exclusion de celle(s) soumise l'approbation de l'assemblée délibérante lors de sa réunion de novembre.

a) Les principales recettes de fonctionnement

Les ressources de la Ville de Châteauroux sont en premier lieu composées de la fiscalité perçue sur le territoire de la ville, de la fiscalité reversée par l'EPCI de rattachement, des dotations de l'État et des produits des services et du domaine.

en €	BP 2023	Total BP + BS 2023	DOB 2024	Écart / BP	Écart /crédits ouverts	Transfert des équipements culturels	BP 2024 à périmètre constant	Écart BP 2024 a périmètre constant /BP 2023
013 - Atténuations de charges de personnel	0 €	0 €	9 000 €	ns.	ns.	0 €	9 000 €	ns.
70 - Produits des services et du domaine	4 330 495 €	4 074 881 €	4 550 933 €	5,1%	11,7%	214 500 €	4 765 433 €	10,0%
73 - Recettes fiscales	16 282 146 €	15 947 588 €	11 929 454 €	-26,7%	-25,2%	4 736 000 €	16 665 454 €	2,4%
731 - Fiscalité directe locale	34 018 970 €	34 424 996 €	35 593 057 €	4,6%	3,4%	0 €	35 593 057 €	4,6%
74 - Dotations d'Etat et subventions de fonctionnement	15 119 742 €	15 304 743 €	15 378 350 €	1,7%	0,5%	117 000 €	15 495 350 €	2,5%
75 - Autres Produits de gestion courante	3 900 110 €	3 981 345 €	1 710 500 €	-56,1%	-57,0%	0 €	1 710 500 €	-56,1%
76 - Produits financiers	100 €	100 €	100 €	0,0%	0,0%	0 €	100 €	0,0%
77- Produits exceptionnels	30 000 €	35 000 €	30 000 €	0,0%	-14,3%	0 €	30 000 €	0,0%
Total Recettes Réelles	73 681 563 €	73 768 653 €	69 201 394 €	-6,1%	-6,2%	5 067 500 €	74 268 894 €	0,8%

ns* : non significatif.

Le projet de budget pour 2024 s'inscrit dans une logique d'évaluation prudente des recettes prévisionnelles.

✓ Les principales recettes fiscales

Les orientations présentées reposent, comme pour les exercices précédents, **sur une hypothèse de stabilité des taux d'imposition**. Ce point constitue un impératif fondamental dans la mesure où nombre de contribuables locaux ont vu leur situation fragilisée d'abord par la crise sanitaire, puis plus récemment par les tensions inflationnistes.

en €	CA 2022	BP 2023	Total crédits ouverts 2023	DOB 2024
73111 Produits de la fiscalité directe locale	30 859 852	31 835 600	32 491 626	33 467 000
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	109 485	0	60 000	71 000
73221 FNGIR	18 742	18 742	18 742	18 742
73211 Attribution de compensation	15 913 404	15 913 404	15 928 846	11 306 218
73154 Droits de place	153 784	102 770	102 770	103 057

73132 Taxes sur les pylônes électriques	18 669	17 000	17 000	17 000
73141 Taxe consommation finale d'électricité	855 073	900 000	800 000	1 000 000
73174 Taxes locales sur la publicité extérieure	163 630	163 600	190 000	185 000
732221 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	691 861	350 000	350 000	604 494
7323 - Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques	1 947	0	0	0
73123 Taxes additionnelles droits de mutation	1 288 764	1 000 000	750 000	750 000
Total	50 075 212	50 301 116	50 708 984	47 522 511

Depuis la redistribution des recettes de la fiscalité directe locale, les produits inscrits au compte 73111 sont essentiellement constitués de la taxe foncière sur les propriétés bâties (y compris la fraction antérieurement perçue par le département).

Compte tenu du contexte économique, et au-delà de la stabilité du taux d'imposition, les produits 2024 de la fiscalité directe locale sont évalués à un niveau équivalent à celui notifié au printemps 2023, majoré de 3 % en prévision de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.

En effet depuis la loi de finances rectificative pour 2017, les bases d'imposition à la fiscalité directe locale sont chaque année révisées en fonction de la progression de l'indice des prix à la consommation mesurée de novembre à novembre.

Ce mécanisme laisse augurer une progression réelle probablement plus conséquente que celle retenue pour la construction du projet de budget 2024. Les éventuelles marges de manœuvre générées par un coefficient de revalorisation plus favorable seront mobilisées en cours de gestion.

Il convient enfin de relever la prévision particulièrement basse en matière de produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux, qui frappent les transactions immobilières. Cette diminution du produit prévisionnel attendu de 250 K€ de BP à BP résulte du ralentissement significatif des transactions immobilières constaté cette année.

✓ L'attribution de compensation

Par rapport au budget primitif précédent, l'attribution de compensation (AC) reçue de la communauté d'agglomération en 2024 sera minorée de 141 K€ en raison de l'évaluation réalisée par la CLECT en 2023 afin de prendre en compte les conséquences de la révision du règlement de voirie en matière de voiries d'intérêts communautaire,

Par ailleurs, la CLECT sera amenée à formuler en 2024 des propositions d'évaluation afin de neutraliser financièrement le transfert des équipements culturels d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier.

Dans l'attente des travaux d'évaluation et du positionnement des assemblées délibérantes, cette diminution est anticipée à ce stade de la construction budgétaire à 4,541 M€ pour la part se rapportant au fonctionnement des équipements transférés.

En application des possibilités ouvertes par le cadre légal applicable aux évaluations de charge, la CLECT étudiera la possibilité d'imputer en section d'investissement l'AC représentative des coûts nets d'équipement.

Ainsi, et à titre provisoire, l'AC sera budgété à 11,306 M€ contre 15,913 M€ inscrits au BP 2023.

✓ La péréquation horizontale

Pour la première fois depuis la création en 2012 du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), l'ensemble intercommunal constitué par Châteauroux Métropole et ses communes membres a été éligible à un reversement au titre du FPIC en 2022.

En 2023, l'éligibilité du territoire a été confirmée : son rang de classement est passé de 741ème en 2022 à 679ème en 2023 sur un total de 745 éligibles.

Dans la mesure où l'éligibilité au reversement reste relativement précaire, le budget 2024 postule une perte d'éligibilité au reversement.

Dans cette hypothèse, la ville bénéficierait du mécanisme de sortie progressive d'éligibilité, rendu plus favorable par la loi de finances pour 2023 qui lisse la perte de recettes sur les 4 exercices suivant la sortie et qui dispose que la garantie perçue par le sortant est égale à 90 % du montant perçu la première année, 70 % la deuxième, 50 % la troisième et 25 % la quatrième.

En l'espèce, et même dans la configuration la moins favorable, une recette de 605 K€ est attendue au titre de ce dispositif en 2024.

✓ Les produits des services et du domaine

Les recettes estimées sur ce chapitre sont évaluées en hausse de 5,1% % par rapport au BP2023. Cette progression tient compte de l'abandon des recettes à la communauté d'agglomération s'agissant des équipements culturels transférés au 1^{er} janvier 2024.

A périmètre constant, la progression des produits aurait été de 10 %.

Afin de compenser le surcoût d'exercice des compétences et missions induites par la progression générale des prix, les tarifs des prestations rendues à titre onéreux qui seront soumis à l'approbation du Conseil municipal lors de la séance de décembre intégreront une revalorisation générale indexée sur l'inflation hors tabac mesurée d'août 2022 à 2023, qui s'est établie à 4,8 %.

Il convient toutefois de préciser que les tarifs appliqués à certains secteurs d'activité feront l'objet d'ajustements spécifiques.

Ainsi les abonnements et redevances de stationnement de surface ou en ouvrage progresseront de 10% tandis que les redevances d'occupation du domaine public seront réévaluées dans la limite de 20% du tarif 2023.

Enfin, les tarifs appliqués aux accueils de loisir seront alignés sur barème « cœur » de la caisse d'allocation familiales.

✓ Les concours financiers de l'Etat et autres partenaires

	CA 2022	BP 2023	Crédits ouverts en 2023	DOB 2024
74111 Dotation forfaitaire	6 035 520 €	6 000 000 €	6 062 304 €	6 090 000 €
741123 - Dotation de solidarité urbaine	3 011 624 €	3 050 000 €	3 139 986 €	3 274 000 €
74 1127 Dotation nationale de péréquation	155 831 €	155 000 €	140 248 €	126 230 €
744 FCTVA	50 765 €	20 000 €	20 000 €	25 000 €
74611 DGD	343 802 €	343 802 €	343 802 €	343 802 €
74718 Autres participation Etat	343 189 €	179 820 €	179 820 €	120 260 €
7472 Participation Régions	5 000 €	11 500 €	11 500 €	6 500 €
7473 Participations Départements	80 528 €	72 900 €	72 900 €	26 900 €
74741 Participation communes du GFP	134 €	245 000 €	245 000 €	252 145 €
74748 Autres communes	235 262 €	0 €	0 €	0 €
7476 sécurité sociale et organismes mutualistes	17 014 €	0 €	0 €	0 €
74778 autres fonds européens	4 911 €	40 000 €	40 000 €	0 €

747818 Participation Autres organismes	0 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
7478222 Caisses d'allocations familiales	3 652 578 €	3 086 701 €	3 086 701 €	3 048 859 €
7478223 Organismes régis par Code mutualité		184 473 €	184 473 €	189 815 €
74784 Participation CCAS et CDE	2 050 €	0 €	0 €	0 €
747888 autres	323 035 €	547 420 €	547 870 €	605 839 €
7482 Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière	3 035 €	0 €	0 €	0 €
74833 Etat-compensation exonération taxe foncière	1 104 940 €	1 105 000 €	1 152 013 €	1 152 000 €
74835 Etat-compensation exonération taxe habitation	0 €	0 €	0 €	0 €
748388 Autres	81 851 €	41 211 €	41 211 €	60 000 €
7484 Dotation de recensement	8 415 €	8 415 €	8 415 €	8 500 €
7485 Dotation pour les titres sécurisés	33 260 €	25 500 €	25 500 €	45 500 €
Total	15 492 746 €	15 119 742 €	15 304 743 €	15 378 350 €

Les dotations et participations sont projetées en quasi stabilité par rapport aux crédits ouverts en 2023.

Conséquence de l'abondement des dotations de péréquation prévue par le législateur, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale progressera. Cette progression compensera partiellement la diminution de la Dotation Forfaitaire prévue et de la Dotation Nationale de Péréquation anticipée en 2024.

Les éventuelles majorations de dotations issues des abondements prévus en loi de finances ne sont à ce stade de la construction budgétaire pas intégrées.

b) Les principales dépenses de fonctionnement

En €	BP 2023	Crédits ouverts en 2023	DOB 2024	Écart /BP	Écart /crédits ouverts	Transfert des équipements culturels	BP 2024 à périmètre constant	Écart BP 2024 a périmètre constant / BP 2023
011- charges à caractère général	16 131 452	16 431 735	17 278 926	7,1%	5,2%	86 900	17 365 826	7,7%
012 - Charges de personnel	40 474 231	40 475 031	37 940 668	-6,3%	-6,3%	3 144 459	41 085 127	1,5%
014 - Atténuations de produits	908 500	908 500	873 000	-3,9%	-3,9%	0	873 000	-3,9%
65 – Autres charges de gestion courante	7 152 025	7 246 790	5 635 913	-21,2%	-22,2%	1 670 000	7 305 913	2,2%
66 - Charges d'intérêts de la dette	561 946	778 946	1 149 964	104,6%	47,6%	0	1 149 964	104,6%
67 - Charges exceptionnelles	36 400	41 400	35 700	-1,9%	-13,8%	0	35 700	-1,9%
68 - Dotations aux provisions	20 000	272 732	280 000	1300,0%	2,7%	0	280 000	1300,0%
Total Dépenses Réelles	65 284 554	66 155 134	63 194 171	-3,2%	-4,5%	4 901 359	68 095 530	4,3%

Les charges de fonctionnement connaîtront en 2024 une progression sensible induite tant par la répercussion de la hausse généralisée des prix mesurée depuis 2022 que par la réévaluation des taux d'intérêts ainsi que la remontée de l'encours de dette détenu par la ville.

✓ Les subventions versées aux associations

	CA 2022	BP 2023	Crédits ouverts en 2023	DOB 2024
--	---------	---------	-------------------------	----------

Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	3 263 775	3 319 208	3 364 928	1 635 193
---	-----------	-----------	-----------	-----------

Le projet de budget 2024 sera l'occasion de réaffirmer l'engagement de la ville aux côtés du tissu associatif local. Ainsi, malgré les contraintes budgétaires, la ville fait le choix de maintenir le montant global des subventions allouées. La diminution prévisionnelle du montant global par rapport aux crédits ouverts au BP 2023 résulte du transfert à Châteauroux Métropole de la subvention à l'AGEC.

✓ La subvention versée au CCAS

	CA 2022	BP 2023	Crédits ouverts en 2023	DOB 2024
Subventions de fonctionnement au CCAS	1 673 527	2 016 250	2 016 830	2 043 325

En dépit d'un contexte financier difficile, le soutien de la ville au profit des publics les plus fragiles sera consolidé en 2024 au travers d'une progression de 26 K€ de la subvention de la ville au budget du CCAS.

✓ Les charges à caractère général

Résultantes d'un environnement économique inédit sur la période contemporaine, les charges à caractère général connaîtront une progression substantielle, anticipée à 1,15 M€ soit une progression équivalente à 7,1 % des crédits ouverts au BP 2023.

Par rapport au BP 2023 et parmi les postes qui connaîtront une évolution significative directement corrélée à la progression générale des prix, il convient de mentionner l'achat d'électricité, en progression de 354 K€ soit près de 15 % de budget à budget, mais également l'achat des denrées alimentaires entrant dans la composition des repas produits par l'Unité de Production Culinaire (+ 108 K€ soit + 7,9%)

Par ailleurs, les charges d'entretien et de maintenance externalisées connaîtront également une progression sensible, évaluée à 333 K€ soit 16 % des volumes financiers en jeu. Cette hausse se rapporte tant à l'entretien du patrimoine bâti et non bâti qu'à l'entretien des réseaux, du parc roulant et des matériels divers.

Le niveau des charges à caractère général sera également impacté par la renégociation du marché d'assurances dans un contexte rendu très défavorable aux collectivités territoriales en raison de l'augmentation de l'occurrence des aléas climatiques et catastrophes naturelles ainsi que de l'exposition des biens publics aux conséquences des violences urbaines survenues en 2023.

Enfin, l'inflation trouvera également une répercussion dans les charges refacturées par l'agglomération à la ville dans le cadre de la mutualisation (+ 42 K€).

✓ Les dépenses de personnel

Pour fonctionner, les services de la Ville de Châteauroux nécessiteront une masse salariale évaluée en 2024 à 21,4 M€, en baisse de 7,88% par rapport à 2023.

Cette baisse s'explique avant tout par le transfert des agents du Conservatoire à rayonnement Départemental, de l'École Municipale des Beaux Arts, du Directeur de la Culture et des agents du pôle technique culturel, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Hors ce transfert des équipements culturels et du personnel, la masse salariale augmente par l'application des mesures réglementaires qui se sont imposées à la collectivité en 2023 et qui se poursuivent en 2024 :

- augmentation du SMIC en juillet 2023,
- augmentation de la valeur du point d'indice servant de base au calcul de la rémunération des agents de la fonction publique de 1,5% le 1^{er} juillet 2023,
- relèvement de l'indice minimal de traitement dans la fonction publique, et passage de l'indice majoré de 352 à l'indice majoré 361, en mai 2023,
- relèvement de la rémunération des agents fonctionnaires positionnés sur les premiers échelons des grades de la catégorie C et des deux premiers grades de la catégorie B, en mai 2023,
- attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics peu importe la catégorie, soit une augmentation mensuelle brute de près de 25 €, à compter du 1^{er} janvier 2024,
- maintien de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) qui vise à maintenir le niveau de rémunération des agents lorsque leur traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'indice des prix à la consommation sur une période de référence de quatre ans,

Mais aussi par des choix de la collectivité :

- augmentation du régime indemnitaire servi aux référents périscolaires
- augmentation de la participation actuelle versée aux agents justifiant de la souscription à un

contrat de prévoyance, avec un passage de 5€ à 7€ par mois par agent, à compter du 1^{er} janvier 2023

- participation anticipée à la dépense de mutuelle santé des agents, avec un versement mensuel de 8€ à compter du 1^{er} juillet 2023, qui produit pleinement son impact en 2024.

Les mesures réglementaires ont eu un fort impact sur la masse salariale du fait de la structuration de nos effectifs. En effet, 75% des agents municipaux sont des agents de catégorie C. De plus, pour respecter les obligations d'encadrement et assurer les missions exercées à la Direction Enfance, Education et Jeunesse, en cas d'absence, les remplacements sont pourvus par des contractuels dont l'impact pèse davantage sur le budget avec cette augmentation.

Les effectifs municipaux se sont stabilisés depuis l'intégration des salariés de l'ACGCS. Des départs de personnel mis à disposition par la Caisse d'Allocations Familiales ont permis de diminuer le montant du remboursement effectué auprès de cette structure et de procéder à leur remplacement par un personnel moins onéreux, notamment pour 3 agents.

La création de nouveaux postes est marginale et s'explique principalement par l'augmentation des effectifs de la police municipale (recrutement de 5 policiers municipaux en 2023 et 2 à venir en 2024), conformément aux engagements pris.

Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui englobe les avancements d'échelon, les avancements de grades, les promotions internes et des évolutions du RIFSEEP liées à des prises de responsabilités supplémentaires n'est que de 0,20%. Il est en baisse par rapport à 2022 (0,51%) mais cela s'explique par un plus grand nombre d'agents qui ont atteint le grade maximal de leur cadre d'emploi.

Les charges de personnel sont composées des éléments obligatoires de paye (traitement indiciaire, NBI, SFT), des éléments facultatifs (régime indemnitaire, autres indemnités, heures complémentaires et supplémentaires), des coûts des contrats aidés (deux agents depuis 2022) et des charges patronales sur l'ensemble de la masse salariale.

Ville de Châteauroux / Budget principal En K€	CA 2022	CA 2023 estimé	DOB 2024
Rémunérations	13 259	13 993	12 519
régime indemnitaire	1 593	1 679	1 554
NBI, SFT	241	245	238
Autres indemnités	557	564	592
Heures complémentaire et supplémentaires	221	200	238
Contrats aidés	42	61	61
Charges patronales	6 366	6 770	6 208
Total	22 279	23 512	21 410

- ✓ Le remboursement des dépenses mutualisées et l'évolution des modalités de refacturation

	CA 2022	BP 2023	DOB 2024
frais pour les communes du GFP*	2 740 243 €	3 364 702 €	3 364 702 €
personnel communes du GFP*	15 680 862 €	15 505 793 €	15 088 887 €
Total	18 421 106 €	18 870 495 €	18 453 589 €

*GFP = groupement à fiscalité propre.

Un nouveau schéma de mutualisation a été adopté le 19 mai 2022.

Un travail de révision et de simplification des clés a été réalisé en 2022 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2023.

Si la refacturation des charges induites par la mutualisation n'évoluera pas dans ses modalités de calcul en 2024, c'est son périmètre qui évoluera au 1^{er} janvier en raison notamment :

- Du transfert du poste de directeur de la culture à Châteauroux Métropole, refacturé à 50 % à la ville,
- De la création d'une équipe technique de la culture mutualisée de 3 agents refacturée à la ville à hauteur de 71,2 %,
- Modification de la clé de refacturation du service commun des archives comprenant 4 agents remboursé par la ville à hauteur de 76,7 %.

- ✓ Les atténuations de produits

Le niveau global des atténuations de produits est attendu en diminution par rapport au budget précédent.

Cette baisse est rendue possible par un réajustement du prélèvement attendu au titre du FPIC sur le montant notifié en 2023, soit 675 K€ prévus en 2024 contre 745 K€ inscrits au BP 2023.

- ✓ Les charges financières

Après une tendance longue à la diminution des charges financières, celles-ci augmenteront sous l'effet de la hausse des taux d'intérêts et de l'augmentation de l'encours. Pour mémoire celles-ci sont postulées en intégrant l'ensemble de l'encours connu ainsi que la consolidation, en 2023, d'un emprunt de 10 M€ à taux fixe amortissable sur 20 ans.

Une enveloppe de 1,15 M€ sera inscrite pour couvrir les intérêts, contre 562 K€ au BP 2023.

c) Les orientations budgétaires en investissement

Dans la continuité des années précédentes, les orientations budgétaires en investissement traduisent la volonté de mener une politique d'investissement ambitieuse au service du territoire et des habitants de la Ville de Châteauroux.

Le remboursement de la dette en capital sera en augmentation sur 2024 et est évalué à 4,1 M€ en 2024 contre 3,85 M€ 2023.

L'enveloppe prévisionnelle destinée aux dépenses d'équipement traduit un effort d'investissement qui, quoique qu'en replis relatif par rapport au BP 2023, reste très conséquent pour la collectivité.

Le niveau prévisionnel des dépenses d'équipement s'établit à 23,7 M€.

Celles-ci seront financées par un autofinancement prévisionnel net de 6 M€, en diminution de 2,2M€ par rapport au BP 2023.

Un emprunt d'équilibre de 18,3 M€ sera inscrit.

Ce montant constitue un maximum qui sera ajusté lors de la reprise des résultats 2023 au budget 2024.

Les subventions d'investissement à percevoir en 2022 sont évaluées à 1,5 M€, le FCTVA à 2 M€, les produits de cession à 379 K€ et la taxe d'aménagement à 150 K€.

✓ La programmation des investissements

Le PPI est un outil programmatique. Les montants qu'il prévoit sont un maximum qui sera amené à être réévalué en fonction de la situation financière de la ville et de l'avancement effectif des opérations.

Les montants indiqués pour 2024 correspondent aux montants arbitrés dans le cadre de la construction du projet de budget. Les montants indiqués pour les exercices 2025 et suivant le sont à titre indicatif.

Dans la mesure où la programmation définitive est en cours de finalisation, les éléments programmatiques détaillés en matière d'investissement seront transmis avec les budgets primitifs.

A titre indicatif, et à ce stade de la préparation budgétaire, les dépenses inscrites résultant du plan pluriannuel d'investissement sont annexées au présent rapport.

✓ La pluri annualité

L'AP est un engagement hors bilan pris par l'assemblée délibérante. Il permet de n'inscrire, au titre d'un projet donné, que les montants dont le décaissement est effectivement prévu au titre de l'exercice.

Une fois voté, l'AP constitue la limite des dépenses qui peuvent être engagées au titre du programme donné, et le CP inscrit chaque année au budget constitue la limite des dépenses qui peuvent être mandatées au titre de ce programme.

Le montant total de l'AP est toujours équivalent au cumul des CP.

Les modalités de gestion effectives sont détaillées dans le règlement budgétaire et financier de la Ville approuvé en 2021.

Lors de la gestion 2023, en continuité avec les dispositions contenues dans le règlement budgétaire et financier de la collectivité et dans la perspective d'une gestion optimale des ressources budgétaires et financières disponibles, il sera proposé de poursuivre la gestion en autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour les dépenses d'équipement présentant une dimension pluriannuelle marquée.

Le montant global des programmes et l'échéancier des CP qui s'y rapportent sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Le détail entre postes au sein de chacune des AP telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus n'est présenté qu'à fin d'information. Au plan budgétaire, les AP seront proposées au vote par opération.

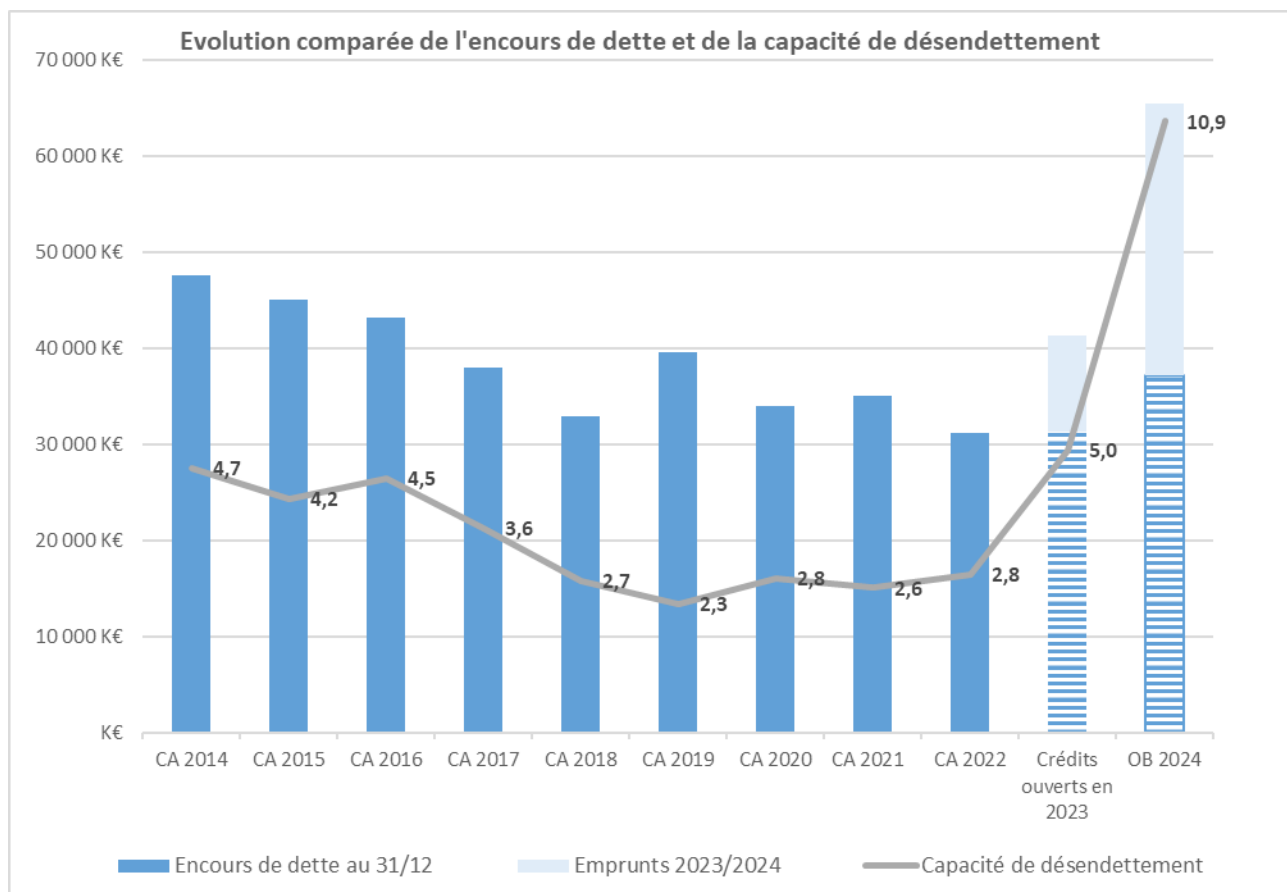
Intitulé de l'opération En K€	Nature	N°d'AP	Montant AP	Crédits de paiement					
				CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et au-delà
Programme de renouvellement urbain 2022-2026	Dépenses	AP-2022- PNRU	24 623	2 282	2 367	3 852	1 802	2 471	11 849
<i>dont reversement à l'OPAC</i>			756	0	145	306	144	161	0
<i>dont bâtiments publics</i>			16 768	439	1 580	2 998	538	738	10 475
<i>dont espace public</i>			7 099	1 843	642	548	1 120	1 572	1 374
Réhabilitation secteur centre ville 2022-2027	Dépenses	AP-2022- DIDEROT	7 670	0	2 020	2 850	0	2 000	800
<i>dont Aménagement local commercial RDC parking Diderot</i>			420	0	420	0	0	0	0
<i>dont habillage façade parking Diderot</i>			3 250	0	750	2 500	0	0	0
<i>Dont place de la République</i>			100	0	100	0	0	0	0
<i>dont rue de La République</i>			1 100	0	750	350	0	0	0
<i>dont façade de l'hôtel de ville</i>			2 800	0	0	0	0	2 000	800
Réhabilitation chapelle Saint- Denis 2022-2024	Dépenses	AP-2022- CHAPELLE	8 520	88	4 082	4 350	0	0	0
Total			40 813	2 370	8 469	11 052	1 802	4 471	12 649

Par ailleurs, et hors gestion pluriannuelle, il est précisé que certaines opérations d'équipement seront proposées en 2024 pour un vote par chapitre d'opération.

d) Mise en perspective

Sur la période écoulée, la ville a bénéficié d'un désendettement continu qui lui a permis de fournir un effort particulier en matière d'investissement.

Le graphique ci-dessous met en perspective l'évolution de la formation de l'autofinancement sur l'ensemble de la période considérée. Cette tendance s'inverse à compter de 2023 et 2024.



en K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Crédits ouverts en 2023*	OB 2024
Epargne brute	10 059	10 811	9 511	10 439	12 158	17 194	12 339	13 585	11 059	8 204	6 007
Encours au 31 décembre	47 511	45 007	43 165	37 980	32 845	39 528	33 995	35 004	31 102	41 297	65 473
Désendettement (en années d'autofinancement)	4,7	4,2	4,5	3,6	2,7	2,3	2,8	2,6	2,8	5,0	10,9

La valeur du ratio de désendettement est projetée en intégrant la mobilisation de l'emprunt de 4 M€ contractualisé en 2021 mobilisé au printemps 2023, la souscription d'un emprunt de 20 M€ au titre du financement de la section d'investissement en 2023 (dont 10 M€ mobilisés en 2023 et le reste en 2024) ainsi que la réalisation complète de l'emprunt d'équilibre de 18,3 M€ qui sera inscrit au BP 2024.

Pour mémoire, la capacité de désendettement mesure le nombre d'année que mettrait la collectivité à rembourser totalement sa dette si elle y affectait la totalité de son autofinancement. Elle est calculée en rapportant l'encours de la dette au 31 décembre sur l'épargne brute de l'exercice considéré.

L'effort particulièrement important fourni en matière de dépenses d'équipement en 2023 impactera naturellement la capacité de désendettement en 2024.

Les données affichées en phase de prévision telles qu'elles figurent constituent toutefois un maximum théorique. En pratique, les équilibres issus de la gestion 2024 permettront, tant au niveau de la formation de l'autofinancement que de l'augmentation de l'encours de dette, de conserver une trajectoire moins dégradée que celle présentée ci-dessus.

III. Les budgets annexes

La ville porte une politique volontariste d'aménagement de son territoire qui vise à faciliter l'installation de ménages au travers de la création de lotissements communaux.

En plus des budgets annexes de lotissement dont les équilibres prévisionnels sont retracés ci-dessous, il convient de relever que 2024 verra la création de deux budgets annexes à caractère industriel et commercial nouveaux :

- Un budget annexe « Réseau de chaleur urbain » qui aura vocation à retracer les masses financières afférentes à l'acquisition, l'extension et l'exploitation du réseau de chaleur urbain du quartier Saint Jean.
- Un budget annexe « Chapelle Saint-Denis », destiné à retracer les flux liés à l'exploitation de la Chapelle une fois les travaux de réhabilitation terminés.

Les deux budgets seront créés au 1^{er} janvier 2024, et mouvementés en cours de gestion.

a) Budget annexe du lotissement communal Bitray tranche 1 (Louise Dupin)

Le projet de budget 2024 s'équilibre à 228 K€ en fonctionnement et 225 K€ investissement. Les cessions de parcelles envisagées permettront le remboursement de l'avance consentie par le budget principal.

b) Budget annexe du lotissement communal Bitray tranche 2 (Louis Studer – Gué des Dames)

Le projet de budget 2024 s'équilibre à 272 K€ en fonctionnement et en investissement. Les crédits prévus permettront de financer l'aménagement des parcelles comprises dans le périmètre de l'opération de lotissement. Ils seront financés en totalité par une avance remboursable du budget principal.

c) Budget annexe du lotissement communal Chambon (Camille Claudel)

Le projet de budget 2024 s'équilibre en fonctionnement et en investissement à 218 K€. Les crédits prévus permettront de financer l'aménagement des parcelles comprises dans le périmètre de l'opération de lotissement. Ils seront financés en totalité par une avance remboursable du budget principal.

d) Budget annexe du lotissement communal Les Fontaines

Le projet de budget 2024 s'équilibre en fonctionnement à 28 K€ et recouvre uniquement le produit de cession de parcelles. Toutes les avances sont soldées sur ce budget.

e) Budget annexe du lotissement communal Les frères Pichette

Le projet de budget 2024 s'équilibre à 224 K€ en fonctionnement et s'établit en excédent à 224 K€ en investissement ; il recouvre uniquement le produit de cession de parcelles. Les produits de cession encaissés permettront de rembourser l'avance consentie par le budget principal.

f) Budget annexe du lotissement communal Notz Vernusse tranche 1

Le projet de budget 2024 s'équilibre en fonctionnement et en investissement à 348 K€. Les crédits prévus permettront de financer l'aménagement des parcelles comprises dans le périmètre de l'opération de lotissement. Ils seront financés en totalité par une avance remboursable du budget principal.

g) Budget annexe du lotissement Saint Jean de Bosco

Le projet de budget 2024 s'équilibre à 59 K€ en fonctionnement et s'établit en excédent à 59 K€ en investissement. Il recouvre uniquement le produit de cession de parcelles. Les produits de cession encaissés permettront de rembourser l'avance consentie par le budget principal.

h) Budget annexe du lotissement Zulma Carraud

Le projet de budget 2024 s'équilibre en fonctionnement et en investissement à 13 K€. Les crédits

prévus permettront de financer l'aménagement des parcelles comprises dans le périmètre de l'opération de lotissement. Ils seront financés en totalité par une avance remboursable du budget principal.

Suite à une discussion, le Conseil municipal prend acte.

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

Le Secrétaire de séance
M. Jean-Yves-HUGON

Ville de Châteauroux / PPI 2024 - 2026

DGA	Opérations / en K€.	Total 2024-2026	PPI 2024	PPI 2025	PPI 2026
AMT	PNRU- bâtiment public	4 016	2 890	388	738
ENV	PNRU-Espace public	3 240	548	1 120	1 572
AMT	PNRU convention de reversement de la Ville à l'OPAC	611	306	144	161
COHS	Eléments de mobilier	258	108	150	0
Total PNRU		8 125	3 852	1 802	2 471
AMT	Réhabilitation chapelle Saint Denis (y compris mobilier frais d'acquisition)	4 350	4 350	0	0
Total Chapelle St Denis		4 350	4 350	0	0
AMT	Facade hotel de ville	2 000	0	0	2 000
Total République		2 000	0	0	2 000
AMT	Habillage facade parking Diderot	2 500	2 500	0	0
ENV	Rue de la République	350	350	0	0
AMT	Aménagement local commercial rdc Parking Diderot	0	0	0	0
Total Diderot		2 850	2 850	0	0
ENV	Liaison Comboliaud Ratouis de Limay Chemin de Vernusse -giratoire + voirie sous ligne HT	3 475	60	60	3 355
ENV	Rue Ratouis de Limay (section Grouailles - Rue Notz)	1 400	700	700	0
Total Limay		4 875	760	760	3 355
AMT	Travaux églises regroupemt	4 500	500	2 000	2 000
AMT	restructuration restauration scolaire	2 980	730	750	1 500
AMT	Rembt ville (selon service) véhicules	1 858	432	727	699
ENV	Programme de voirie	1 800	600	600	600
AMT	Reconversion école maternelle Buffon en Crèche	800	0	800	0
ENV	Rue Fontaine St Germain (St Denis+Rochette)	1 430	0	0	1 430
AMT	Acquisitions immobilières et foncières	1 384	579	405	400
FIN	Rembt ville 84,71% informatique	1 354	355	415	584
ENV	Rue de Chauvigny	572	572	0	0
AMT	Travaux suite intempéries grêles 2022	1 000	1 000	0	0
ENV	Aménagement de la cour de l'aile des Tisserands	1 000	0	500	500
FIN	AC investissement	903	301	301	301
ENV	Rembt ville (93,18 % et 93,58%) EV	870	290	290	290
ENV	création liaison av John kennedy et rue du gendarme comboliaud	800	0	0	800
AMT	Réserves muséales	780	0	40	740
ENV	Rue de Strasbourg (dernière section entre Rue Jeanne D'Arc et rue des Etats Unis)	730	0	0	730
AMT	Ecole Le grand Poirier Rénovation énergétique	700	700	0	0
ENV	Rue du 14 juillet + allée de l'espérance	690	0	90	600
ENV	Rues du Marché, des Notaires et du Grand Mouton	650	0	0	650
AMT	Fonds Façades et devantures commerciales (Façade THLV)	600	200	200	200
AMT	Travaux école/crèche/centre aéré regroupemt	600	200	200	200
AMT	travaux gymnase / sport regroupemt	600	200	200	200
AMT	Travaux batiments regroupemt	570	190	190	190
ENV	Petits aménagements de voirie	555	225	165	165
ENV	Rue Paul Louis Courier	550	0	0	550
ENV	Eclairage public regroupemt	540	180	180	180
AMT	Gaston Petit - réfection étanchéité tribune d'honneur	520	0	520	0
ENV	Végétalisation des cours d'écoles	300	100	100	100
ENV	Réaménagement des jardins des Cordeliers	500	0	250	250
AMT	Rénovation HDV	490	190	300	0
ENV	« Réaménagement du passage Diderot/Racine et de ma rue Rabelais	460	0	460	0
ENV	Rue de la Fuite + Jeux St Christophe	460	0	100	360

DGA	Opérations / en K€.	Total 2024-2026	PPI 2024	PPI 2025	PPI 2026
AMT	Gaston Petit - réfection éclairage terrain en LED	455	0	455	0
ENV	Rues du Dr Berton et du progrès	425	0	425	0
AMT	Stade Gaston Petit (budget HT)	400	100	150	150
ENV	Rue petite du palan + parking	400	0	0	400
ENV	Matériel de voirie regroupemnt	390	130	130	130
ENV	Rue de la Couture	390	0	70	320
ENV	Mini Giratoire Allée des Lauriers	365	50	315	0
ENV	Trottoir suite THLV	550	150	200	200
ENV	Renhabilitation parking piscine a vague & abords carrefour camping passerelle et rue la Prairie	350	50	0	300
HAB	Vidéoprotection - matériel + cablage + ecole + achat serveurs	343	134	73	136
ENV	Rue Basse + rue petite basse	340	0	50	290
ENV	Rénovation des aires de jeux dans les quartiers	305	111	97	97
AMT	Réhabilitation des installations de chauffage P3	300	100	100	100
AMT	Acquisition équipement et mobilier	300	100	100	100
COHS	Envir. conseils de quartier regroupemnt	300	100	100	100
AMT	Plan canicule école (100k€ par an) stores	300	100	100	100
AMT	Boulodrome	300	300	0	0
ENV	Cimetière de Cré : extension des divisions	300	0	250	50
FIN	Investissement informatique Logiciels métiers ville	278	58	110	110
ENV	Rue Diderot	265	0	265	0
ENV	4ème Fleur du label villes et villages fleuris	260	100	80	80
AMT	Padels CTC 36	256	0	0	256
COHS	UPC regroupemnt	255	85	85	85
ENV	Accompagnement rue du Pont Neuf Jacques Chirac(2,5M€, portage principal Agglo)	250	250	0	0
AMT	HALLES peintures	250	250	0	0
ENV	projet potager municipal	250	50	200	0
AMT	Climatisation de bureaux de la Médiathèque	250	0	250	0
ENV	Aménagement de sécurité sur allée de tôlière	230	0	0	230
FIN	ECOLES - Equipements informatiques et câblage	225	75	75	75
ENV	Travaux aire de jeux dans les écoles et les crèches -sols souples	221	57	82	82
AMT	Geothermie (St Jean)	200	200	0	0
AMT	Extension batiment Chts events	200	0	200	0
ENV	Autres travaux espaces verts	198	66	66	66
AMT	Raccordement de la crèche des lutins au réseau de chaleur	175	0	175	0
ENV	Accessibilité point arrêts de bus sur voirie communale	165	55	55	55
AMT	Médiathèque changement du revêtement de sol du RDC	160	0	0	160
ENV	Déploiement Bornes IRVE	150	0	0	150
AMT	Véhicule Ville	150	50	50	50
ENV	Signalisation horizontale et verticale couches de roulement	150	50	50	50
COHS	investissement DGA 43	150	50	50	50
ENV	Cimetière regroupemnt	150	50	50	50
HAB	reprises de concessions cimetière	150	50	50	50
AMT	Passage luminaire Led différents batiments	150	50	50	50
ENV	Rue Henri Barboux	145	145	0	0
AMT	Reconstruction de la salle Papiot	140	140	0	0
ENV	Autres travaux terrains de sport + Création clôtures stades	140	55	55	30
ENV	Cour de la Pingaudière	125	0	0	125
AMT	Batiments culturels regroupemnt	120	40	40	40
HAB	sport regroupemnt	106	20	20	66
AMT	réhabilitation de la Valla	100	100	0	0
ENV	réhabilitation de toilettes publiques	100	0	50	50
ENV	Propreté urbaine' (Renouvellement de mobilier " corbeilles, distributeurs sacs dejections,)	100	50	25	25
AMT	Rénovation logement AFPA :	100	100	0	0

DGA	Opérations / en K€.	Total 2024-2026	PPI 2024	PPI 2025	PPI 2026
AMT	poste de police à Saint-Jean	100	0	0	100
ENV	Travaux sur ouvrages d'art	95	95	0	0
ENV	Extension et mise en conformité du réseau cyclable	90	30	30	30
ENV	fourniture végétaux pour les sites de la ville	87	29	29	29
HAB	renouvellement mobilier de la Médiathèque	80	0	0	80
AMT	Jean Zay maternelle : travaux du patio	80	0	80	0
AMT	Economie d'énergie	75	25	25	25
AMT	HDV réfection totale GTB	70	70	0	0
ENV	Acquisition de motifs d'illuminations	60	20	20	20
FIN	ECONOMIE NUMERIQUE	60	0	30	30
ENV	Refonte du Jalonnement sur l'ensemble de la Ville	60	20	20	20
FIN	Frais insertions marchés	60	20	20	20
FIN	Matériel INFORMATIQUE	60	20	20	20
AMT	Travaux pour création nouveaux lotissements communaux	50	50	0	0
ENV	Serres de la Soierie - entretien courant	46	15	16	15
ENV	Clôtures jardins familiaux	45	15	15	15
ENV	Gestion des Poteaux et bouches d'incendie	45	15	15	15
AMT	Stade Claude Jamet - Réfection de la couverture en bac acier	39	39	0	0
HAB	Equipemt culturel regroupemt	39	13	13	13
HAB	Police municipale : Equipements de Protection Individuelle - Gilets pare balles, casques, boucliers, etc	39	25	8	6
COHS	eductaion jeunesse regroupemt	33	0	0	33
AMT	Interventions sur les structures de PARKINGS PAYANTS	30	30	0	0
ENV	Barrière à Vélo	30	0	15	15
ENV	Campagne de comptage routier	30	10	10	10
ENV	travaux des pelles de la rivière Indre	30	10	10	10
ENV	création canipark	30	30	0	0
AMT	Mobilier salle Papiot	20	20	0	0
COHS	DAE regroupemt	14	0	4	10
AMT	Acquisition équipement, seches mains de type Dyson pour l'HDV et 1ere partie des gymnases	20	20	0	0
ENV	Divers travaux RACC	20	20	0	0
HAB	Matériel DRU (renouvellement urbain)	18	6	6	6
ENV	Acquisition horodateurs	16	16	0	0
ENV	Parkings en ouvrage, matériels électriques et de contrôle	15	15	0	0
Cabinet	Demande récurrente	15	5	5	5
ENV	Création d'un jardin partagé - Cité de Touvent	15	15	0	0
AMT	Participation Ville Chtx 50/50 acquisition données SIG	6	2	2	2
HAB	Acquisition d'un chien pour le 2ème conducteur canin	2	2	0	0
ENV	Suppression pylônes RTE – Quartier Madrons	0	0	0	0
HAB	Bornes d'appel d'urgence	0	0	0	0
	Total	68 197	23 679	17 486	27 032